

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Approbation
du contrat
territorial
2022 – 2025
du
Département
de la Lozère**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 30 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de Juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 7
▪ absent : 0

Etaiient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
23 Juin 2022

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Monsieur Alain COMBES), Monsieur François ROBIN (Madame Marie PAOLI), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Régine BOURGADE), Adjoints, Madame Catherine THUIN (Madame Patricia ROUSSON), Madame Catherine COUDERC (Monsieur Philippe TORRES), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :
7 Juin 2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Régine BOURGADE expose :

Le département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025. De nouvelles opérations pourront être accompagnées tout au long de la période de contractualisation sur les fonds d'échelle départementale : projets structurants au rayonnement départemental ou en lien avec les orientations prioritaires des contrats, opérations retenues à des appels à projet ou bénéficiant d'un co-financement Leader ou projets courants d'un montant inférieur à 50 000 € HT proposés annuellement au Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires.

Cette nouvelle démarche initiée dès l'automne 2021 s'est achevée en ce début d'année par :

- une réunion de priorisation à l'échelle de nos sept communes permettant d'établir la liste des projets sur le territoire et d'en préciser la priorité ;
- une réunion de négociation entre nos élus locaux et ceux du conseil départemental en charge de la contractualisation en vue d'aboutir à une proposition de contrat intégrant la hiérarchisation des projets sur le territoire.

Il en résulte un contrat composé :

- de l'engagement du département pour le bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé,
- du diagnostic du territoire et des enjeux en lien avec l'accueil, l'attractivité et la transition écologique et énergétique réalisé conjointement par les territoires,
- des engagements respectifs des parties,
- de la maquette financière.

Il est également rappelé que dans la partie relative aux engagements des collectivités, les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à :

- participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un référent accueil qui aura pour mission de :
 - transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire,
 - orienter les candidats potentiels vers la cellule LNV,
 - faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, etc.),
 - répondre aux sollicitations de la cellule LNV en particulier pour le logement de futurs arrivants,
- prévoir une clause d'insertion sociale dans les marchés publics d'opérations majeures accompagnées et listées en annexe 2 du contrat,
- communiquer sur le contrat territorial et valoriser auprès du public la participation financière du département.

Les projets éligibles sont détaillés ci-dessous :

11 – CONTRAT URBAIN DE MENDE

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au titre de l'Enveloppe Territoriale et au FRAT							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Alimentation en Eau Potable	00032271	Réalisation du schéma de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, assainissement et pluvial	803 483,00	241 045,00	30,00%
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Assainissement	00031655	Dispositif d'hygiénisation des boues de la station d'épuration du Chapitre	250 000,00	75 000,00	30,00%
Cadre de vie							
	Commune de MENDE	Aménagement de Village	00026978	Aménagement d'un espace public rue de l'ancienne maison consulaire	100 110,00	20 022,00	20,00%
	Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031322	Aménagements et mise en sécurité de la rue de l'Espérance et du giratoire de la Terrasse	250 000,00	50 000,00	20,00%
	Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031324	Aménagement du parking de la Cité Administrative	125 000,00	25 000,00	20,00%
	Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031346	Aménagement du parking du Pré Vival	305 000,00	61 000,00	20,00%
	Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031423	Aménagement de la rue de l'Epine et de la rue du Théâtre	188 370,00	60 693,00	32,22%
Développement Agriculture Tourisme							
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Projets Touristiques	00031656	Poursuite de la montée en gamme du Village de vacances Le Colombier	175 000,00	35 000,00	20,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031308	Installation d'une climatisation au Centre de Secours	35 000,00	12 250,00	35,00%
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisir et Equipement des Communes	00031354	Réfection de l'éclairage du stade du Chapitre	150 000,00	23 390,00	15,59%
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisir et Equipement des Communes	00031413	Aménagement d'un Espace Biathlon au stade de Mirardol	65 336,00	13 067,00	20,00%
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisir et Equipement des Communes	00031449	Amélioration du système de chauffage du gymnase de la Vernède	110 456,00	38 362,00	34,73%
Voirie							
	Commune de MENDE	Voirie Communale	00032083	Programme de voirie communale 2022-2025 (contrat urbain de Mende)	297 082,00	118 833,00	40,00%

En outre dans le cadre du contrat urbain, certains projets ont été proposés au titre du fonds de réserve pour les projets d'envergure départementale. Ces projets sont les suivants :

Projets proposés au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale
Rocade ouest de Mende (3ème tranche)
Opération Territoire Grands Lacs
Commune de MENDE : Restructuration du théâtre

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021 modifié par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022,

Il est proposé :

- d'**APPROUVER** le projet de contrat territorial ci-après annexé, intégrant la maquette financière où sont inscrites en particulier les opérations portées par la collectivité,
- de **DESIGNER** Madame Régine BOURGADE comme référent accueil de la collectivité,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 4 juillet 2022
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature#

Contrat territorial

URBAIN DE MENDE

Ensemble, faire réussir la Lozère



Attractivité du territoire
et Accueil

Transition Écologique et
Énergétique



Contrat territorial « Ensemble Faire Réussir la Lozère » entre

le Conseil Départemental de la Lozère

et le territoire Urbain de Mende

ENTRE,

Le Département de la Lozère, représenté par sa Présidente : Sophie PANTEL

autorisée à signer par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 30 mai 2022 ;

ET :

Le territoire Urbain de Mende composé de :

- La Communauté de communes Cœur de Lozère,
représentée par son Président : Laurent SUAU
autorisé à signer par délibération du Conseil communautaire du,
- La Commune de Mende,
représentée par son Maire : Laurent SUAU
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,

PRÉAMBULE

Riche de ses potentialités, la Lozère se compose de territoires variés, dotés de très nombreuses ressources humaines et naturelles.

Ces atouts et ce potentiel, l'assemblée départementale souhaite les valoriser et les dynamiser afin qu'ils profitent à toutes et à tous, dans l'intérêt de la Lozère et dans la perspective de son développement. L'ambition départementale est de faire de la Lozère une terre d'innovation, accueillante, dynamique, propice à l'entrepreneuriat, fière de ses racines et de son Histoire où chacun peut trouver sa place.

Cette volonté de progrès partagé est envisageable à travers les réponses aux enjeux qu'elle implique :

- l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien être et à la qualité de vie des lozériens,
- la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement et à l'aménagement durable de notre territoire.

Pour y parvenir et relever ce défi d'une attractivité renforcée, le Département entend impulser des politiques majeures et assurer leur mise en œuvre à travers des actions locales directes d'une part et soutenir les dynamiques territoriales portées par les collectivités d'autre part.

En tant que *partenaire privilégié* des collectivités, sa volonté est de faciliter la recherche et la mobilisation des financements (dans un contexte où les aides publiques et les modalités de leurs affectations connaissent une phase de mutation importante) qui permettront la structuration et la réalisation des projets portés par les territoires et les populations.

En tant que *structure relais* capable de soutenir l'émergence de ces initiatives, son souhait est d'offrir une aide de qualité en matière d'ingénierie (pour mieux les accompagner) et de faire converger les différents acteurs et moyens mobilisés pour garantir une cohérence (vision d'ensemble pluri-annuelle).

En tant qu'*échelon de proximité*, son action vise à créer les conditions de l'écoute, du dialogue, de la coopération et de la contractualisation afin de fédérer les compétences et répondre à leurs attentes.

Dans ces conditions, le Conseil départemental a choisi de mettre en œuvre une nouvelle contractualisation pluriannuelle avec les territoires et leurs institutions (communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux) nommée « Ensemble, faire réussir la Lozère » aux orientations prioritaires suivantes : l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations et la transition écologique et énergétique.

Le Conseil départemental du 25 octobre 2021 a engagé cette troisième génération de contrats territoriaux en approuvant le règlement. Le 14 février 2022, le Conseil départemental a approuvé le budget de 40 millions d'euros pour ces contrats 2022-2025.

Au travers de ce dispositif, le Département est au cœur de sa compétence de solidarité territoriale confiée par le législateur dans le cadre de la Loi NOTRe.

Il conduira cette action en lien étroit avec les autres cofinanceurs : l'État au travers de la DETR mais également des contrats de relance, de ruralité et de transition écologique et la Région dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales régionales.

Aussi les contrats territoriaux illustreront parfaitement la solidarité territoriale et le rôle du Département dans ce partenariat privilégié, comme relais des initiatives locales et comme échelon indispensable de proximité.

Néanmoins, les contrats territoriaux ne sont pas les seules interventions possibles du Département en direction des collectivités : des programmes peuvent être mobilisés notamment dans le domaine des activités de pleine nature, des objets mobiliers patrimoniaux, de l'équipement des bibliothèques, de l'habitat...

Dans un contexte contraint sur un plan budgétaire et alors même que certains Départements ne soutiennent plus les projets locaux des collectivités, le Conseil départemental de la Lozère a choisi d'augmenter son engagement financier en faveur des territoires. Cet effort considérable pour le budget départemental permet de soutenir l'action des collectivités et de dynamiser la commande publique.

ARTICLE 1: CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le soutien aux projets des collectivités locales par le Département s'inscrit dans sa compétence de solidarité territoriale.

Le règlement des Contrats Territoriaux « Ensemble, faire réussir la Lozère » a été adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n°CD_21_1036 du 25 octobre 2021 modifiée par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022.

Ce règlement peut être modifié par l'Assemblée Départementale en fonction des contraintes données par le cadre réglementaire et notamment dans le cadre des évolutions de compétences dévolues aux Départements et également par toute nécessité liée à la bonne gestion des contrats.

Les règlements départementaux existants (règlement financier et règlement général des subventions) restent applicables.

Dans tous les cas, les opérations retenues au contrat devront respecter les cadres réglementaires nationaux et communautaires.

ARTICLE 2: OBJET DU CONTRAT TERRITORIAL

Dans le cadre du règlement des contrats territoriaux défini et rappelé précédemment et à la suite de la négociation conduite avec les exécutifs des structures signataires, un contrat territorial est conclu. Celui-ci définit les soutiens financiers aux projets du territoire pour la période 2022-2025. Chaque opération figurant au contrat est affectée d'un montant prévisionnel du projet et d'un montant prévisionnel de l'aide qui constitue un plafond de subvention départementale.

Ce contrat territorial est composé d'un rappel du cadre d'intervention du Département sur le territoire au travers et au-delà du contrat territorial et des partenariats établis entre le Département et les collectivités, d'une synthèse du travail de diagnostic et de définition des enjeux réalisé par le territoire, des engagements réciproques des signataires et d'une maquette financière présentant le programme d'actions retenu et les subventions réservées.

ARTICLE 3: DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Un travail de diagnostic territorial et de définition des enjeux a été esquissé en fin d'année 2021, animé par la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux avec les représentants des collectivités du territoire. Il donne lieu à un rendu joint en annexe 1.

A partir de données territoriales telles que les données INSEE et l'élaboration conjointe de cartes d'état des lieux en lien avec l'attractivité du territoire et l'accueil et la transition écologique et énergétique, un diagnostic de territoire a été établi et a permis de définir les principaux enjeux.

Aussi, dans le cadre de ce contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère », le territoire a identifié les principaux enjeux suivants :

Au titre de l'attractivité et l'accueil de nouvelles populations :

- Développer l'offre touristique et patrimoniale (Musée du Gévaudan, Ermitage, Pleine Nature, Sentiers et chemins de randonnée, petit patrimoine...)
- Accueil et développement d'entreprises (réserves foncières, Zones d'Activité Économique, immobilier d'entreprises)
- Soutenir l'agriculture
- Maintenir/augmenter les populations sur le territoire et améliorer le cadre de vie
 - Maintenir les populations trentenaires sur le territoire
 - Travailler sur l'habitat : constructibilité (maîtrise du foncier, faire cohabiter contraintes réglementaires et attentes des habitants...), vacance...
 - Conforter l'offre de services sur le territoire
 - Travailler sur les transports et les mobilités
 - Anticiper le vieillissement de la population (offre de services, logements, mobilités...)
- Poursuivre les actions de développement et de valorisation des centre-bourgs et de Mende (dans le cadre des animations Massif Central, Action Cœur de Ville, OPAH, programme mise en valeur architecturale...)
- Développer et rénover le parc de logements communaux et sociaux

Au titre de la transition écologique et énergétique :

- Rénover énergétiquement le patrimoine bâti des collectivités
- Déployer les énergies renouvelables
- Poursuivre le développement du réseau de chaleur de Mende
- Se doter d'outils (schémas) de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, assainissement et pluvial
- Continuer les investissements AEP et assainissement

ARTICLE 4: LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACTEUR MAJEUR SUR LE TERRITOIRE ET PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS

1/ Les solidarités humaines :

Conforté dans son rôle de chef de file des politiques sociales, le Département est plus que jamais le maillon indispensable à la création du lien social sur les territoires, et plus particulièrement sur notre territoire rural. Au travers de ses multiples champs d'intervention de l'anté-natal à la prise en charge de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap, le Département a un impact direct sur les personnes accompagnées ou fragilisées, les acteurs associatifs et institutionnels du département et le développement des territoires.

La mise en œuvre du Schéma Départemental Unique des Solidarités 2018-2022 se finalise et a permis de répondre aux enjeux suivants :

- mieux accompagner les personnes vers et dans l'autonomie,
- adapter l'offre d'accueil, d'accompagnement et d'insertion en fonction des besoins des publics,
- renforcer la prévention, la cohésion sociale et le travail en partenariat.

De nouvelles actions et projets sont d'ores et déjà déployés avec notamment les Pass numériques permettant de favoriser l'inclusion numérique, le lancement du 7ème PDALHPD et les mesures de lutte contre la pauvreté contractualisées avec l'État.

Pour garantir la qualité de l'accueil et ce au titre de ses compétences sociales, le Département maintient son engagement sur l'investissement pour :

- rénover ou adapter les Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes comme ce fût le cas pour la rénovation de cinq chambres de l'Adoration.
- équiper en mobiliers et matériels spécifiques ou mettre aux normes des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans,
- créer, rénover ou adapter les structures d'accueil de la petite enfance (Maisons d'Assistantes Maternelles, crèches, micro-crèches et accueil de loisirs sans hébergement) dans le cadre des Contrats territoriaux.

2/ Les infrastructures :

2.1/ Les infrastructures routières

Les axes routiers sont indispensables au développement économique et à la dynamique des territoires. En Lozère, en l'absence d'autre mode de transport performant, l'essentiel des déplacements est réalisé par le mode routier.

Le désenclavement du territoire s'appuie essentiellement sur les infrastructures routières nationales. Considérant que ces axes routiers sont indispensables au développement économique et à la dynamique des territoires, le Département contribue au financement des améliorations de ce réseau retenues dans les contrats de plan. A travers ses contrats territoriaux, le Département de la Lozère participe financièrement :

- à la rocade Ouest de Mende à hauteur de 5,7 M€ pour un montant d'opération évalué à 30 M€,

- à l'échangeur Nord de Saint Chély d'Apcher à hauteur de 500 000 € pour un montant d'opération évalué à 3 M€,

Au regard des négociations à venir sur le volet mobilités du futur contrat de plan, le Département pourra contribuer à de nouvelles opérations d'aménagement du domaine routier national et notamment la déviation de Langogne sur laquelle le Département a émis un avis favorable à l'enquête publique.

Le réseau routier départemental assure la diffusion des trafics depuis le réseau national vers l'ensemble du territoire et supporte ainsi l'essentiel des déplacements quotidiens des Lozériens. Sur les territoires, le Département assure particulièrement : le maintien en viabilité du réseau routier départemental, la préservation du patrimoine routier et la modernisation du réseau routier départemental dans une logique d'itinéraire. Ses opérations sont réalisées dans un souci de moindre impact sur l'environnement.

De nombreux travaux ont donc été réalisés ou sont en cours sur les routes départementales et ouvrages d'art associés du bassin de vie dont :

- la reprise des chaussées de la RD809 entre Chanteruéjols et les Boulaines pour 860 000 €
- la réfection de la RD25 assurant la liaison de l'aérodrome pour 342 000 €
- la réfection de l'avenue du 11 novembre à Mende (RD42) pour 356 000 €
- la reprise des enrobés de la RD25 sur le Causse de Mende pour 300 000 €.

Le Département a en charge la conservation du patrimoine routier départemental que cela soit en ou hors agglomération. Par ailleurs, le maire compétent en matière de police de la circulation dans les limites de son agglomération peut réaliser des aménagements facilitant ou sécurisant les déplacements (trottoirs, plateaux traversants, éclairage, mobilier urbain...) qu'il doit entretenir. Dans ces circonstances, un travail commun entre la Commune et le Département est indispensable et une autorisation administrative (permission de voirie) doit être délivrée par le propriétaire de la voie.

Le Département délègue généralement la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux à la commune et l'accompagne dans son projet. Cette démarche permet d'apporter une réponse conjointe et coordonnée aux différentes problématiques (réseaux, sécurité, état de la chaussée, ...). Une convention financière est alors établie. La participation du Département porte notamment sur les décaissements de chaussée et sur les reconstitutions du corps de chaussées (hors trottoirs, bordures et équipements).

2.2/ Les infrastructures numériques

Le Département, conscient de l'importance du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique. Pour cela, la nouvelle majorité en a fait la première de ses priorités dès 2015.

Le Syndicat Mixte « Lozère Numérique » créé en 2018 porte la compétence de création du réseau très haut débit en fibre optique et de suivi de l'infrastructure. Le Département finance à parité avec les communes le déploiement de cette infrastructure.

Fin 2021, ce sont près de 40 000 prises construites (soit 70 %) et la couverture intégrale du territoire devrait être atteinte au cours de la présente période de contractualisation.

Les services et les usages qui vont se développer sur ces réseaux fibrés représentent un enjeu important. Aussi, en complément du déploiement de la fibre optique, le Département de la Lozère entend développer sa stratégie de développement des usages du numérique. Le schéma en cours d'élaboration dans le cadre d'une démarche participative réunissant l'ensemble des acteurs doit permettre de définir les actions à mettre en œuvre afin d'accompagner l'appropriation du numérique par tous, augmenter les capacités des citoyens, améliorer l'accessibilité aux services au public, animer un territoire numérique ou encore gérer l'économie de la donnée.

3/ Les solidarités territoriales :

En tant que collectivité chef de file des solidarités territoriales, le Département est garant de la cohésion territoriale et d'un développement durable et équilibré des territoires. A cette fin, il agit par l'intermédiaire d'actions directement réalisées sur les territoires d'une part et de l'accompagnement technique et financier apporté aux collectivités d'autre part.

3.1/ L'enseignement, la culture et le sport

A travers les 13 collèges publics dont il a la charge, le Département favorise la réussite éducative des jeunes sur l'ensemble du territoire lozérien. Il a investi fortement dans les établissements pour améliorer la qualité de vie des élèves, des professeurs et des agents comme ce fût le cas pour l'accessibilité, l'aménagement d'un réfectoire et l'aménagement de salles de cours dans les locaux mis à disposition par le lycée pour le collège de Mende d'un montant global de plus de 2 M€ et comme cela est envisagé pour sa rénovation thermique dans les années à venir.

Afin d'aider les jeunes à devenir des adultes éclairés, le Département soutient les projets pédagogiques et met en œuvre une politique jeunesse pour accompagner et encourager les initiatives.

Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement l'enseignement supérieur et notamment les antennes de Mende de l'Université de Perpignan Via-Domitia (UPVD) et de Montpellier (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

Le sport et la culture sont vecteurs de liens sociaux. Le Département s'attache donc à accompagner toutes les synergies et impulser des actions.

Le Département contribue au développement de la pratique sportive par ses actions auprès des comités sportifs et associations locales et son soutien aux manifestations départementales voire nationales.

Le Département soutient l'accès et le développement de la culture sur tout le territoire : rencontre avec les œuvres, pratiques artistiques, diffusion et programmation de spectacles vivants et d'événements culturels, soutien aux structures. Le Département réaffirme son souhait d'une politique culturelle décentralisée avec un maillage territorial et une égalité d'accessibilité permettant une offre culturelle à toute la population et le maintien de la diversité de propositions dans différents domaines (danse, arts plastiques, conservation du patrimoine, lecture, théâtre, musique, etc). Ainsi, il accompagne, par exemple, le Musée du Gévaudan, la saison culturelle du Théâtre de Mende, le festival 48^e de rue, et les compagnies 1,2,3 soleil et du Léopard.

Le Département s'engage également pour le développement de la lecture publique à travers les actions de la Médiathèque départementale de la Lozère et son soutien aux médiathèques et bibliothèques au plus proche des territoires.

Le Département intervient pour la conservation du patrimoine culturel et sa valorisation auprès des publics : aide aux collectivités pour la préservation, la restauration et la gestion de leur patrimoine, soutien aux équipements culturels patrimoniaux (en fonctionnement et en investissement), accompagnement à la restauration de bâtiments patrimoniaux remarquables privés. Il s'engage également directement sur les territoires pour la valorisation et/ou la création de sites remarquables par leur intérêt historique ou archéologique dont le Domaine de Boissets, le Château de St Alban sur Limagnole, le Centre d'Interprétation des mégalithes des Bondons, et le Centre de Conservation et d'Etudes de Lanuéjols.

Dans le cadre des missions qui sont dévolues aux Archives départementales, le Département œuvre à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine écrit du territoire lozérien et des documents garantissant les droits des citoyens.

3.2/ L'ingénierie, l'attractivité et le développement du territoire

Le Département conduit de nombreuses politiques publiques en faveur de l'attractivité et du développement du territoire ayant pour objectifs communs : le maintien et le développement de services auprès des lozériens, l'accueil de nouvelles populations, l'adaptation aux évolutions sociétales et la préservation et la valorisation des aménités territoriales.

Ces politiques en lien direct avec les engagements du Département au titre du Contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère » sont présentées et détaillées dans l'article qui suit.

L'investissement du Département est total mais son intervention ne peut aller au-delà de son champ de compétences. Aussi, les mesures départementales doivent être complétées par des opérations additionnelles conduites par les collectivités locales.

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, une offre d'ingénierie complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire.

Au delà du soutien financier possible dans le cadre des contrats territoriaux, le Département développe une offre d'ingénierie à destination des collectivités et en fait une priorité.

Elle fait appel aux savoirs-faire de ses équipes, principalement regroupées sur un site unique de l'espace Olympe de Gouges à Mende pour une meilleure synergie. Cette valorisation des compétences départementales au service des territoires intervient dans de nombreux domaines (aménagement et équipements divers, eau, assainissement, patrimoine, tourisme, ...) et sous différentes formes : ingénierie de projet, technique et financière mais aussi assistance technique, accompagnement et de conseils.

Le Département ne se substitue pas aux prestataires publics ou privés en capacité d'apporter un soutien aux collectivités, mais il accompagne dans la phase amont des projets pour se poser les bonnes questions, répondre aux besoins du territoire et mobiliser par la suite les bonnes compétences pour une réalisation optimum du projet.

Le Département est également partie prenante de structures dont l'expertise thématique est reconnue : Lozère Ingénierie pour la voirie et les aménagements, ALEC-Lozère Énergie dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, Lozère Tourisme (CDT) pour la promotion touristique, Lozère Développement pour l'attractivité économique et la cohésion sociale, le CAUE dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, l'ADIL dans le domaine du logement, Scènes croisées et Lozère Logistique Scénique dans le domaine culturel.

La SELO (Lozère Aménagement) et Lozère Habitations peuvent également accompagner les collectivités pour des projets touristiques ou de bâtiments dans le cadre de contrats soumis à concurrence.

ARTICLE 5: LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ENGAGÉ POUR LE BIEN VIVRE EN LOZÈRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du nouveau projet politique, le Département entend impulser les politiques majeures pour créer les conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé.

Dans cette perspective, le Département s'engage notamment à agir pour : l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien être et à la qualité de vie des lozériens, la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement et à l'aménagement durable de notre territoire.

1/ Attractivité du territoire et accueil de nouvelles populations :

1.1/ La politique d'accueil de nouvelles populations

Depuis plus de 10 ans, le Département initie des politiques d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité. Suite à l'audit d'évaluation réalisé, une adaptation du dispositif Lozère Nouvelle Vie est en cours afin de maximiser son efficacité. L'équipe départementale en charge de ces politiques a été renforcée pour un portage plus important du dispositif par le Département notamment pour l'accompagnement de porteurs de projets et la rencontre entre les offres du territoire et les candidats à l'installation.

1.2/ La démographie médicale

Le Département poursuit et amplifie sa stratégie d'attractivité de jeunes professionnels de la santé afin de permettre aux lozériens de bénéficier d'une offre de soins égalitaire sur le territoire. Cette dynamique est basée sur l'implication de l'ensemble des partenaires des secteurs médical et sanitaire et médico-social du territoire mais aussi sur la volonté des élus locaux de mettre en œuvre des conditions d'accueil pertinentes face aux nouvelles demandes des praticiens.

1.3/ Le logement

Considérant que le parc de logements de la Lozère vieillissant et difficile d'accès constitue un frein au maintien et à l'accueil de nouvelles populations, le Département met en œuvre une politique forte en matière de logement par l'intermédiaire de nombreux outils et souhaite l'intensifier à travers de nouveaux programmes initiés dès 2022.

Le Département mène une action en faveur du logement à travers plusieurs dispositifs : la gestion du FSL, les garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux, l'animation d'un PIG pour l'amélioration des logements privés et l'accompagnement des OPAH, les aides aux propriétaires privés dans le cadre de programmes d'amélioration de l'habitat, les aides aux collectivités pour la rénovation et l'amélioration des logements publics dans le cadre du présent contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

Un nouveau programme d'intérêt général en faveur d'un Habitat Durable Attractif et Solidaire est initié et a pour objectifs d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (notamment dans les bourgs centres) pour la rénovation thermique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation de logements pour l'autonomie de la personne. Les objectifs de ce programme ont été revus à la hausse avec 205 logements traités par an (contre 115 auparavant) afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

Par ailleurs, le développement de l'offre de logements permanents par des projets d'accession à la propriété réfléchis dans une approche urbanistique économe sera envisagé en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs au cours de la durée de contractualisation.

1.4/ La jeunesse

En 2016, le Département a défini une stratégie jeunesse avec pour ambition de créer les conditions pour construire les jeunes de demain, citoyens et responsables.

Le bilan de cette politique, réalisé fin 2021, a été partagé avec les partenaires lors d'un comité de pilotage. Des ajustements des actions à poursuivre et la mise en œuvre de nouvelles actions vont être faits en concertation avec ces partenaires.

D'ores et déjà, le Département s'engage à poursuivre plusieurs actions qui ont permis d'accompagner et d'encourager les initiatives en faveur des jeunes dont le Challenge jeunes, la Start'up Collèges, le Campus Bien Être, le Pass'jeunesse favorisant l'accès à la culture et aux sports des collégiens, les aides aux jeunes sportifs lozériens...

1.5/ Le développement

Malgré un champ de compétence réduit par la loi Notre en 2015, le Département reste très présent et soutient fortement l'activité de notre territoire.

Aussi, il intervient aux côtés des communautés de communes dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide pour l'accompagnement financier de projets d'immobilier d'entreprise et de commerce de proximité.

De plus, le Département accompagne les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère en soutenant plus particulièrement les organismes partenaires qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire dont Lozère Développement et les chambres consulaires.

1.6/ Le tourisme

Le tourisme représente un enjeu important pour le département, tant pour l'attractivité du territoire que pour son effet levier générateur de retombées économiques. L'accueil d'une

clientèle touristique tout au long de l'année permet le maintien et le développement de services aux publics comme les commerces de proximité, les artisans et producteurs d'une part et la création d'activités de loisirs pour l'ensemble des lozériens d'autre part.

Suite aux élections départementales de 2021, la définition d'une nouvelle stratégie touristique départementale orientée vers un tourisme durable a été engagée. D'une durée de 7 ans (2022-2028), cette stratégie doit permettre de transmettre à la prochaine génération de lozériens et de visiteurs une destination bonifiée dans les trois dimensions du développement durable au travers des axes prioritaires suivants :

- fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable
- embarquer les acteurs publics et privés dans la stratégie de tourisme durable
- lancer les chantiers opérationnels du tourisme durable
- une nouvelle prise de parole : cible et contenu

Le Département œuvre déjà pour sa mise en œuvre à travers la création de nouveaux circuits patrimoniaux Baludik, le déploiement sur le territoire de bornes d'information touristique et la poursuite des Pass Lozère.

Au titre de la solidarité territoriale, le Département se mobilise également pour la mise en œuvre des infrastructures et des équipements touristiques majeurs assurant un service d'intérêt général sans but lucratif et participant pleinement à la cohésion territoriale. Ainsi, le Département est propriétaire de sites touristiques majeurs : les Loups du Gévaudan, la station des Bouviers, les stations thermales et de remise en forme de Bagnols les Bains et la Chaldette, le Domaine départemental de Boissets et depuis 2021, les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque. Il initie et contribue à leur développement touristique.

D'autres sites touristiques départementaux pourront être créés sur la période de contractualisation avec notamment le centre d'interprétation du site mégalithique des Bondons.

1.7/ Les activités de pleine nature

Les activités de pleine nature sont un atout majeur du territoire lozérien. Elles sont vectrices de développement touristique et d'attractivité résidentielle.

Depuis de nombreuses années, le Département développe une politique publique en contribuant notamment à la sécurisation foncière des sites et itinéraires, à leur entretien, à l'encouragement des bonnes pratiques et à la valorisation touristique de ces activités.

Le Département s'engage à renforcer son action en développant une stratégie d'attractivité permise par les activités de pleine nature par l'intermédiaire de plusieurs opérations dont : le développement d'espaces trail (sites regroupant plusieurs itinéraires permanents et balisés dédiés à cette pratique) et leur promotion et le développement de l'outil Géotrek.

Le Département œuvre également directement pour la requalification de la station de ski du Mont Lozère en station de pleine nature toutes saisons avec le développement de nouvelles activités tout en maintenant l'activité spécifique du ski alpin et pour la poursuite des aménagements à la station du Mas de la Barque.

En tant que membre du Syndicat Mixte de la ligne verte des Cévennes, le Département participe au projet mis en œuvre de développement d'une voie verte en Cévennes, sur l'ancienne voie du chemin de fer départemental entre Florac et Sainte Cécile d'Andorge.

De même, en tant que membre du Syndicat Mixte du Bassin du Lot, le Département s'implique

sur la V86, Vallée du Lot à Vélo.

2/ Transition écologique et énergétique :

2.1/ La stratégie globale

Le changement climatique et son impact pour le territoire lozérien apparaissent de plus en plus comme une réalité concrète, au gré de phénomènes météorologiques catastrophiques, d'impact agricole, de tensions sur la ressource en eau...

Par ailleurs, pour les collectivités et les citoyens les économies d'énergies s'imposent désormais comme une nécessité.

L'exemplarité de la collectivité départementale apparaît également essentielle dans ce domaine pour encourager la population à s'emparer de ces enjeux.

L'assemblée départementale adoptera un schéma de transition écologique et énergétique qui se déclinera en orientations et un plan d'actions qui concrétiseront cette ambition. Trois axes stratégiques sont identifiés :

- La Lozère, une collectivité exemplaire,
- La Lozère, un territoire solidaire et inclusif face aux effets du changement climatique,
- La Lozère, un territoire résilient.

2.2/ La rénovation énergétique des collèges et bâtiments départementaux

La restructuration et la rénovation du patrimoine bâti départemental doit nous permettre d'assurer le bon fonctionnement des différents services répartis sur l'ensemble du territoire.

La politique départementale sur l'entretien et la mise à niveau des bâtiments constituant le patrimoine bâti s'inscrit dans cette démarche.

Depuis ces dernières années, le Département œuvre pour la modernisation de ses bâtiments et a entrepris des travaux de rénovation, d'extension ou de création de nouvelles entités.

Cet engagement du Département est poursuivi et amplifié par l'intermédiaire d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique des collèges et bâtiments départementaux fondé sur des objectifs de réduction des dépenses énergétiques et une volonté de diminution du recours aux énergies fossiles. Ce programme prévoit l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, la modernisation des systèmes techniques, la migration des systèmes de chauffages vers des énergies renouvelables (bois énergie) et la sensibilisation des occupants en vue d'une évolution des pratiques.

2.3/ La feuille de route des Assises de l'Eau

Suite aux dernières sécheresses accrues et intenses et après un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de l'eau, le Département a arrêté la feuille de route 2020-2027 qui a pour ambition d'apporter un faisceau de réponses pour favoriser la sobriété et le changement de pratiques, sécuriser les besoins essentiels des différents usages en préservant l'environnement naturel et développer des dispositifs permettant de prévenir et d'anticiper l'avenir.

Le Département de la Lozère participe activement à la mise en œuvre de cette feuille de route et s'engage tout particulièrement.

Ainsi, l'ingénierie technique départementale dans le domaine de l'eau au profit des collectivités est accentuée afin de favoriser la diminution des fuites dans les réseaux, de préserver et valoriser les ressources mobilisées. Dans la limite de ses capacités budgétaires et de ses compétences, le Département soutient les opérations d'investissement visant à diminuer les prélèvements de ressources en eau (renouvellement de réseaux, ...) et sécuriser la satisfaction des besoins en eau essentiels pour l'alimentation en eau (mise en œuvre du schéma départemental et accompagnement des projets structurants). D'autre part, Le Département accompagne les actions de promotion et de mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion de l'eau.

Le Département s'implique également dans l'étude prospective Lot 2050 mené à l'échelle du sous bassin versant du Lot.

2.4/ L'alimentation en eau potable et l'assainissement

Depuis de nombreuses années, le Département s'engage auprès des collectivités lozériennes pour une amélioration de la desserte en eau potable et de l'assainissement sur le territoire départemental. Les politiques publiques mise en œuvre se traduisent par :

- un accompagnement des collectivités compétentes au titre de l'assistance technique pour la mise en œuvre de leur service : protection de la ressource en eau, gestion patrimoniale, exploitation des systèmes d'assainissement...
- un accompagnement des communautés de communes compétentes en matière d'eau et d'assainissement et de nouvelles communautés de communes qui souhaiteraient s'inscrire dans une démarche de transfert de compétences,
- un soutien technique (appui à l'émergence des projets) et financier (dans le cadre des contrats territoriaux) des projets structurants inscrits dans les schémas départementaux AEP / Assainissement,
- la poursuite du réseau départemental de suivi de qualité des rivières et de l'appui aux labellisations valorisant la haute qualité de nos milieux aquatiques,
- la poursuite du dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau par l'appel à projets annuel.

2.5/ L'alimentation durable

Depuis 2016, le Département s'engage dans la promotion des circuits courts avec la mise à disposition et l'animation de la plate-forme Agrilocal 48 qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics.

De nombreuses actions de sensibilisation sont également proposées aux collégiens sur les sujets de l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire, et aux acteurs de la restauration hors domicile afin d'engager et/ou d'accélérer la transition alimentaire durable.

En 2021, compte tenu du fort soutien apporté au monde agricole et de son implication sur les questions des circuits courts, il est apparu naturel que le Département candidate à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation pour l'émergence d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Reconnu par l'État comme en émergence, le PAT du Département doit permettre d'établir la politique alimentaire départementale. Cette politique permettra également de mieux cerner les enjeux concernant les actions en matière agricole et nous permettra de définir un ensemble d'actions pertinentes à mettre en place pour relocaliser un système alimentaire plus durable.

Deux enjeux ont d'ores et déjà été identifiés : augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective, et lever le frein de la logistique pour les restaurants collectifs.

2.6/ Les espaces naturels sensibles

Conformément au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles adopté par l'Assemblée Départementale le 27 juillet 2015, la poursuite des opérations de valorisation des 17 sites prioritaires sera réalisée avec le soutien financier du Département.

Ce schéma permet d'accompagner financièrement la requalification, l'aménagement et la signalétique sur des sites emblématiques à forts enjeux patrimoniaux en termes de biodiversité ou d'intérêt paysager, afin de permettre leur valorisation auprès du grand public en partenariat avec les collectivités territoriales et les propriétaires fonciers.

ARTICLE 6: LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Engagement financier :

Le Département réserve aux projets d'investissement public du territoire les crédits mentionnés comme « aide prévisionnelle » dans la maquette financière. Une individualisation devra être demandée par chaque maître d'ouvrage avant le début des travaux sur la base d'un dossier complet. Ces individualisations seront réalisées suivant les règles en vigueur du règlement des contrats territoriaux. Le démarrage des travaux et l'éligibilité des dépenses ne pourra avoir lieu qu'après obtention d'un accusé de réception.

La Direction adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux est le guichet unique des demandes de subventions, inscrites au sein des contrats, et assure le suivi de la politique contractuelle.

Les services du Conseil départemental sont chargés, chacun pour les opérations de leurs domaines de compétences, d'instruire et de régler chaque dossier relevant du contrat. Dans ce cadre, ils prennent tous les contacts utiles avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des subventions.

Ingénierie financière :

Les services du Département aident à l'ingénierie financière des projets prioritaires des collectivités. Ils participent à la recherche des autres financements possibles (fonds européens, Etat, Région...). Toutefois, ils ne substituent pas aux maîtres d'ouvrage. Le Département ne peut être tenu responsable des décisions des autres financeurs.

ARTICLE 7: LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE

1/ Engagements opérationnels et financiers :

Engagement opérationnel :

Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des aides contractées par le présent contrat de territoire s'engagent à mettre en œuvre les actions retenues dans le respect du processus d'individualisation et des dates limites précisées au règlement du contrat relatives à l'individualisation, au commencement de réalisation de l'action et de paiement des subventions.

En cas d'abandon de projets, de modification du projet ou de réalisation à moindre coût, les maîtres d'ouvrage informent le Département au plus tôt.

Engagement financier :

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à rechercher un maximum de cofinancements pour leurs projets. Si la participation du Département devait être diminuée pour respecter les règles de financement des projets et suivant le règlement du contrat, la somme non utilisée pourra être remobilisée lors des décisions modificatives du contrat (avenant).

2/ Implication au sein du réseau Lozère Nouvelle Vie :

Considérant l'orientation prioritaire « Attractivité du territoire et Accueil de nouvelles populations » du contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère » et les moyens départementaux mis en œuvre à travers les politiques publiques déployées et le présent contrat, la communauté de communes et les communes bénéficiaires du contrat s'engagent à participer au réseau Lozère Nouvelle Vie sur la durée de contractualisation.

Cette participation intervient par l'intermédiaire de la nomination et de la mobilisation d'un Référent Accueil en charge de :

- transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire,
- orienter les candidats potentiels vers la cellule Lozère Nouvelle Vie,
- faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, ...)
- répondre aux sollicitations de la cellule Lozère Nouvelle Vie en particulier pour le logement de futurs arrivants.

3/ La clause d'insertion :

La clause d'insertion permet d'offrir des réponses à un public rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles tout en répondant aux attentes et besoins des entreprises.

Les perspectives d'emploi induites par la clause d'insertion permettent de travailler à l'insertion des publics sur l'ensemble du territoire départemental.

La Mission Insertion et Emploi du Département accompagne les collectivités à l'élaboration de la clause (rédaction des articles concernant la clause, calcul du nombre d'heures à clausurer) et

à sa mise en œuvre (éligibilité des personnes, mise en contact des entreprises et des structures de l'insertion, recherche de candidats, ...).

Aussi, pour tout projet identifié en annexe 2 du contrat, le bénéficiaire a l'obligation de prévoir une clause d'insertion sociale dans le marché public faisant l'objet de l'aide. L'engagement de la collectivité s'effectuera au moment de la consultation des entreprises qui devra faire apparaître l'insertion comme l'une des conditions d'exécution du marché.

4/ Communication sur le contrat et les projets :

Communication sur le contrat :

Les collectivités signataires du présent contrat s'engagent à communiquer dans leurs outils de communication (journaux communaux ou intercommunaux, site internet, réseaux sociaux...) sur la mise en place du contrat et sur la liste des opérations retenues. Le Département pourra, sur demande, fournir des éléments généraux sur les contrats territoriaux afin de contribuer à cette communication.

Communication sur les projets :

Pour toute subvention accordée par le Département, le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Département.

À ce titre, il doit obligatoirement assurer une publicité de cette participation par l'apposition du logo du Conseil départemental sur tout support adéquat. D'autre part, le Département est systématiquement consulté pour les dates de pose de première pierre et d'inauguration.

Lorsqu'il sera fait référence à l'opération (dans les journaux ou publications locales, panneaux, plaques, site internet, réseaux sociaux, etc.), il doit obligatoirement rappeler le montant de la subvention accordée par le Département.

Pendant la durée des travaux et durant les 6 mois qui suivent la réception des travaux, le bénéficiaire s'engage à apposer un panneau de chantier mentionnant le financement du Conseil départemental (à retirer auprès des unités territoriales).

En fonction des équipements, il pourra être prévu d'apposer une plaque destinée à indiquer de façon permanente la participation financière du Département au projet. Ces plaques seront transmises par les services départementaux en fonction des projets concernés.

Les bénéficiaires doivent transmettre et conserver un justificatif daté sous forme de photographie(s) qui devra être envoyé au Conseil départemental lors de la dernière demande de paiement. Le paiement de la subvention sera conditionné à l'envoi de photographie(s) justifiant la pose de(s) panneau(x) informatif(s) et des plaques permanentes le cas échéant.

ARTICLE 8: SUIVI ET MISE À JOUR DU CONTRAT

Les services du Département en lien avec les collectivités bénéficiaires assurent un suivi de la mise en œuvre du présent contrat. Le Conseil départemental informe les maîtres d'ouvrage de la situation financière de leurs dossiers sur demande.

Annuellement, un bilan des contrats territoriaux sera conduit. Pour cela, les services du Département organisent chaque année des permanences territoriales permettant des

rencontres avec les élus et administratif des collectivités pour le suivi de la mise en œuvre de contrat.

Des décisions modificatives du contrat sont réalisées, à minima une fois par an, afin d'assurer les ajustements techniques et financiers nécessaires suite au bilan et intégrer les projets nouvellement accompagnés dans le cadre des fonds de réserve.

Un comité de suivi composé de représentants du Conseil départemental, du Président de la Communauté de communes, des Présidents de syndicats le cas échéant et des Maires est organisé chaque année par le Département afin d'échanger sur l'état d'avancement global du contrat et de ses opérations.

ARTICLE 9: MAQUETTE TERRITORIALE

La maquette territoriale jointe en annexe 3 fait état des engagements des signataires du contrat en précisant les opérations retenues pour un financement départemental et les subventions allouées.

ARTICLE 10: DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat territorial est conclu pour la période 2022-2025.

Le

à

La Présidente du Conseil départemental
de la Lozère

Le Président de la Communauté de
communes de Cœur de Lozère

Sophie PANTEL

Laurent SUAU

Le Maire de Mende

Laurent SUAU

ANNEXE 1 : PROJET DE TERRITOIRE

STRATEGIE DE TERRITOIRE

Coeur de Lozère



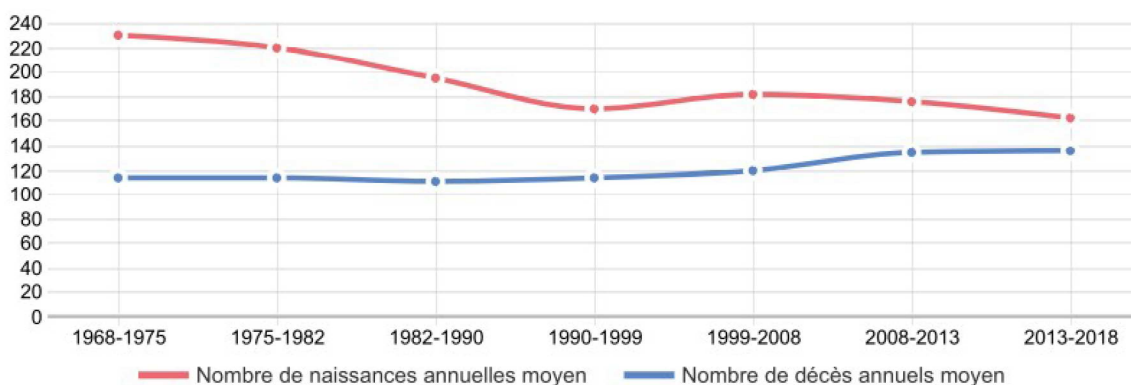
- Chiffres INSEE
- Cartes des services
- Enjeux de développement
- Synthèse des projets structurants

Population

	Com. Com. 2018	Département 2018
Population (habitants)	15 511	76 520
Densité (habitants au km ²)	73	14,8
Variation de la population entre 2013 et 2018 (habitants)	+ 581	-87
Variation de population entre 2013 et 2018 (taux annuel moyen)	+ 0,8 %	+ 0,0 %
<i>Dont solde naturel</i>	+ 0,2 % (+ 26 hab)	- 0,4 %
<i>Dont solde migratoire apparent</i>	+ 0,6 % (+ 90 hab)	+ 0,4 %

Détail du solde naturel

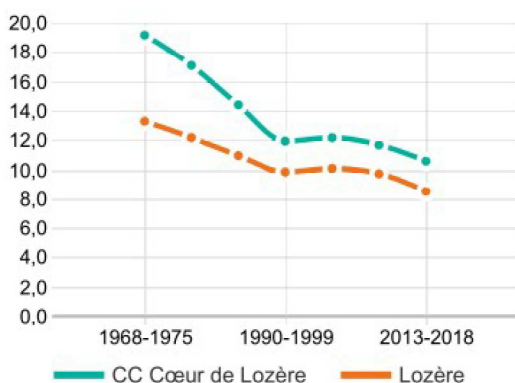
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la natalité

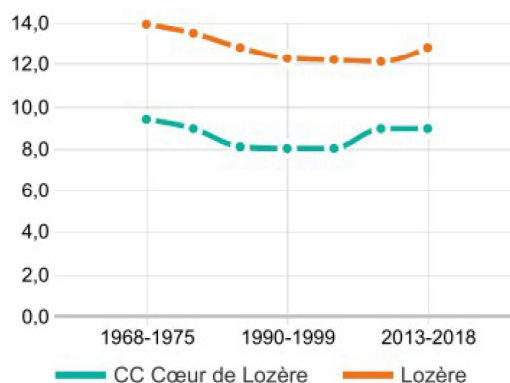
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

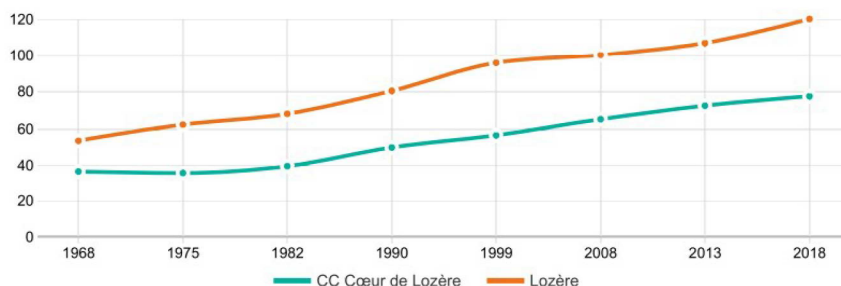
Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

Par commune, quels sont les moteurs de l'évolution démographique (solde naturel, solde migratoire) ?

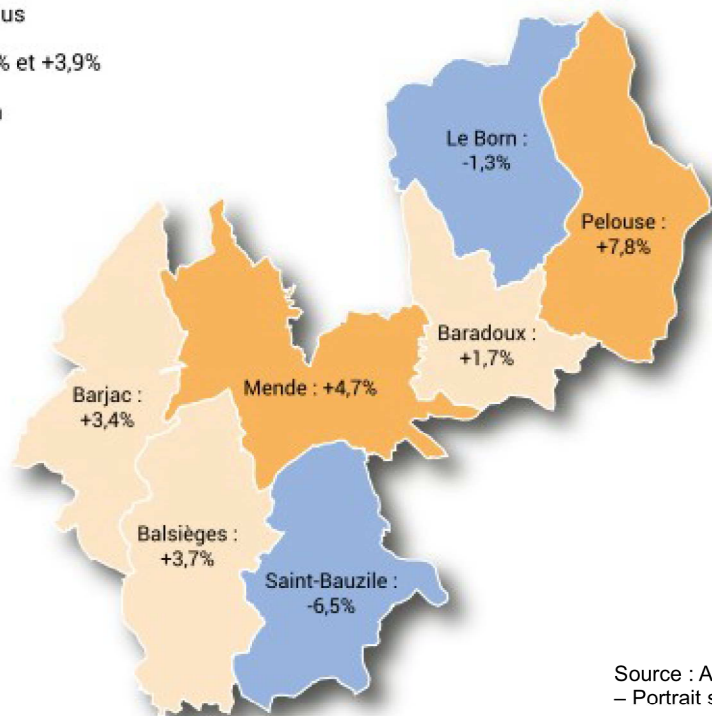
Évolution de la population entre 2013 et 2018

Source : Insee, RP 2013-2018 - Traitements © Compas

Taux de variation de la population entre 2013 et 2018

Moyenne de la CC Coeur de Lozère : +3,9%

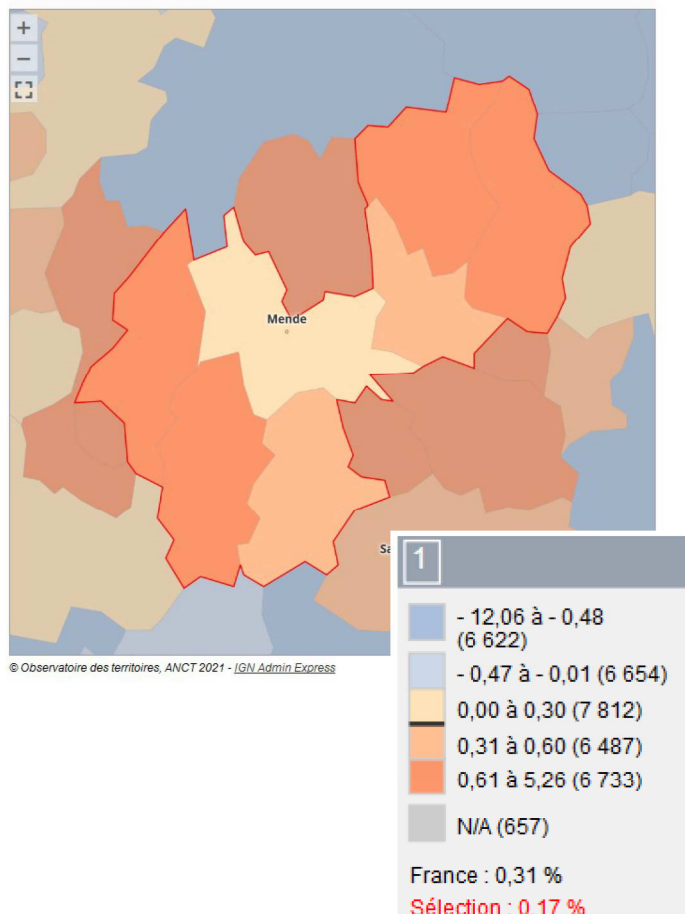
- +3,9% et plus
- Entre +0,0% et +3,9%
- Diminution



Source : Analyse des Besoins Sociaux Coeur de Lozère – Portrait social, Août 2021, Compas

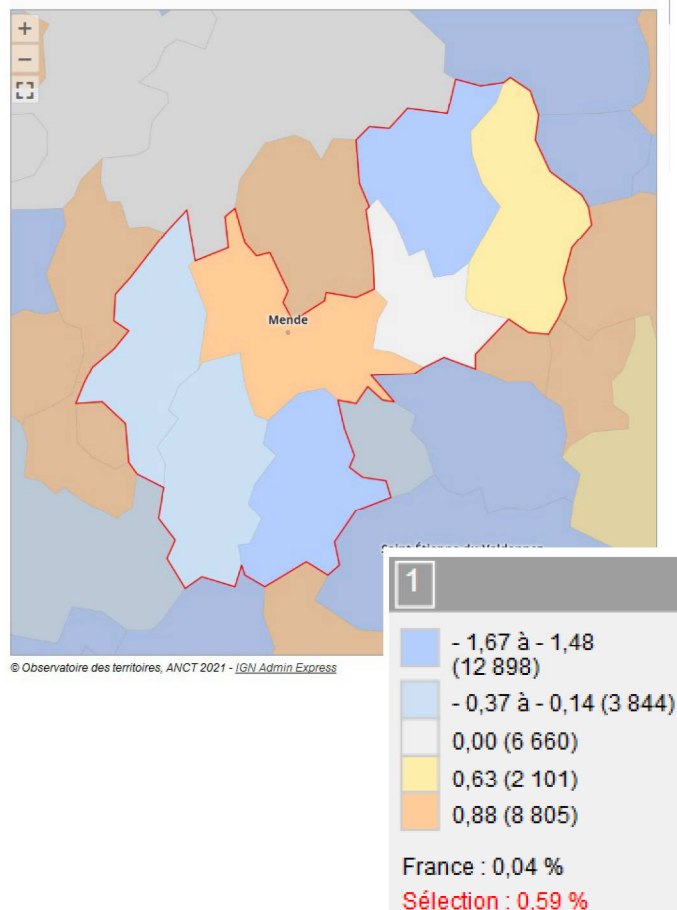
1 Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel (%), 2013-2018

Source : Insee, RP 1968-2018



1 Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent (%), 2013-2018

Source : Insee, RP 1968-2018



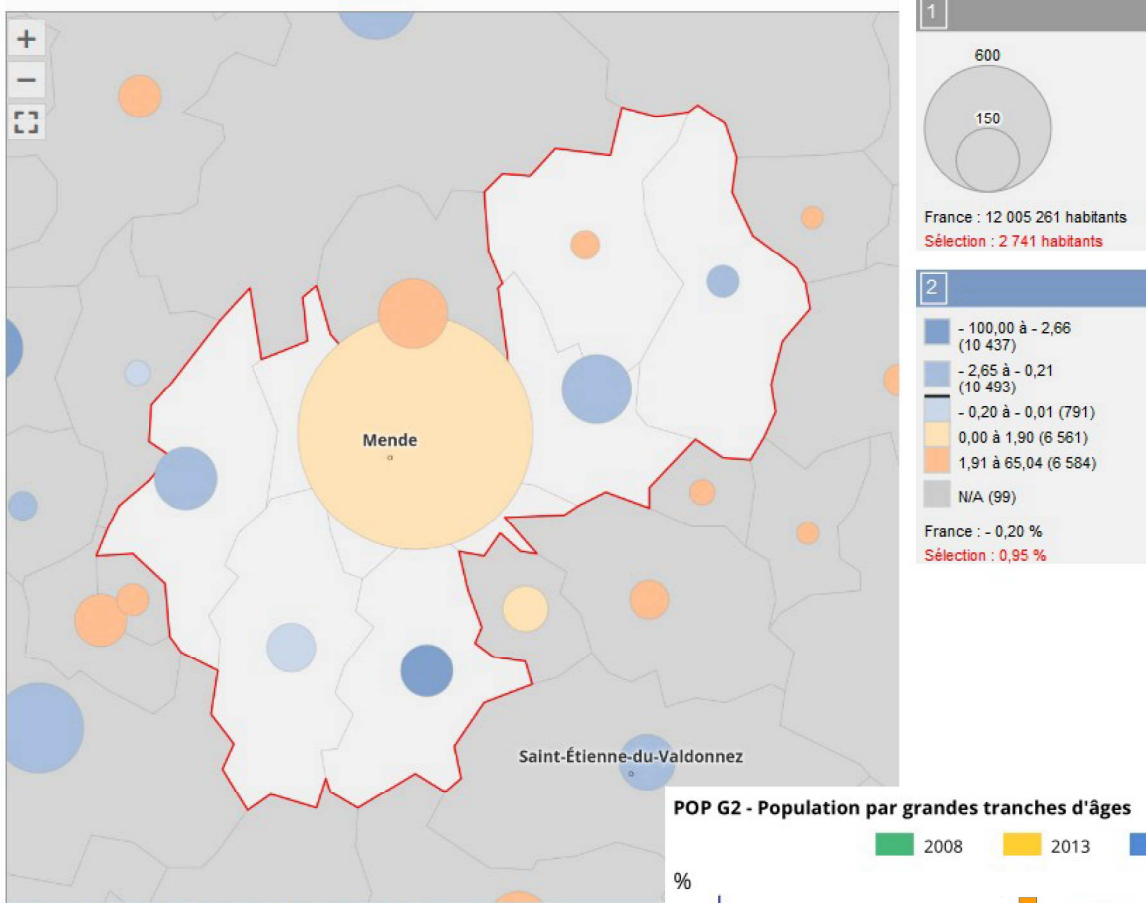
Zoom sur la jeunesse

1 Nombre de moins de 15 ans (habitants), 2018

Source : Insee, RP 1968-2018

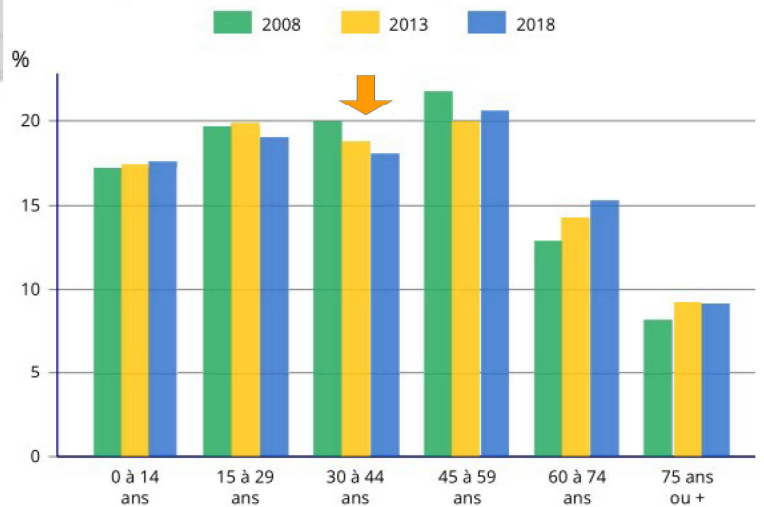
2 Taux d'évolution annuel des moins de 15 ans (%), 2013-2018

Source : Insee, RP 1968-2018



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



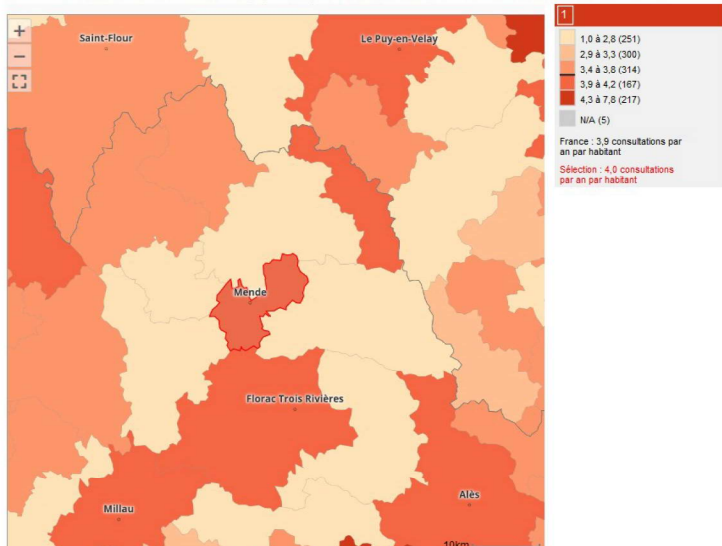
	2008		2013		2018		Evol. 2008-2018
0-2 ans	524	11%	465	10%	479	10%	-9%
3-10 ans	1390	30%	1420	30%	1503	31%	+8%
11-14 ans	718	15%	729	16%	758	16%	+6%
15-17 ans	584	12%	580	12%	631	13%	+8%
18-24 ans	1460	31%	1463	31%	1433	30%	-2%
Total	4676	100%	4657	100%	4804	100%	-3%



Démographie médicale

1 Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant) 2018

Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES.



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Nombre de consultations de médecine générale par an et par habitant à l'échelle des communautés de communes (comparaison départementale) :

- Avec un âge moyen de 52,9 ans, les médecins généralistes de la Lozère font partis des plus âgés de France (en 10^{ème} position)
- Ce chiffre global masque des inégalités territoriales + ne comprend pas les spécialistes

Économie

Nombre d'emplois sur le territoire selon secteur d'activité :

	2008		2013		2018		Evol. 2008 - 2018	Evol. 2008 - 2018 Lozère
Ensemble	8695	100%	8408	100%	8844	100%	+2 %	0 %
Agriculture	203	2%	269	3%	194	2%	-4 %	-9 %
Industrie	465	5%	395	5%	529	6%	+14%	5 %
Construction	827	10%	744	9%	702	8%	-15%	-17 %
Commerce, transports, services, divers	3112	36%	3047	36%	3175	36%	+2%	1 %
Admin.publique, santé, enseignement, action sociale	4088	47%	3953	47%	4245	48%	+4%	4 %

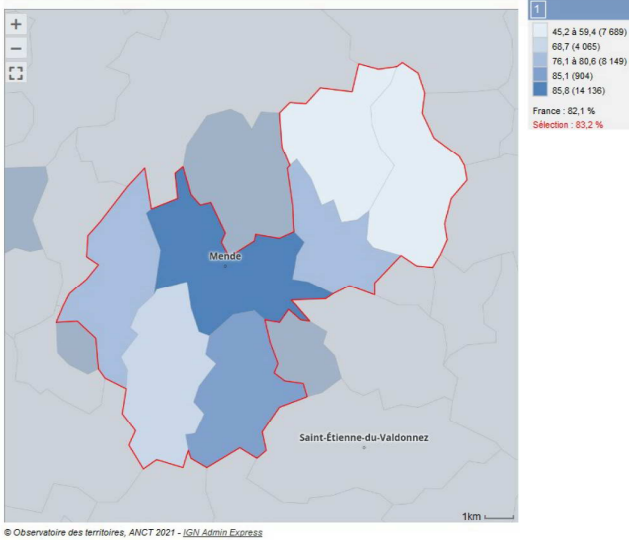
La taille des établissements selon le nombre de salariés :

	2009	2017	2018	Evol 2009 2018
Ensemble	1448	1566	1587	+ 10%
0 ou inconnu	673	821	858	+ 27%
1 à 9 salariés	620	575	555	- 10%
10 à 19 salariés	73	85	85	+ 16%
20 à 49 salariés	50	52	54	+ 8%
50 à 99 salariés	20	18	22	+ 10%
100 à 249 salariés	9	13	11	+ 22%
250 salariés et plus	3	2	2	-33%

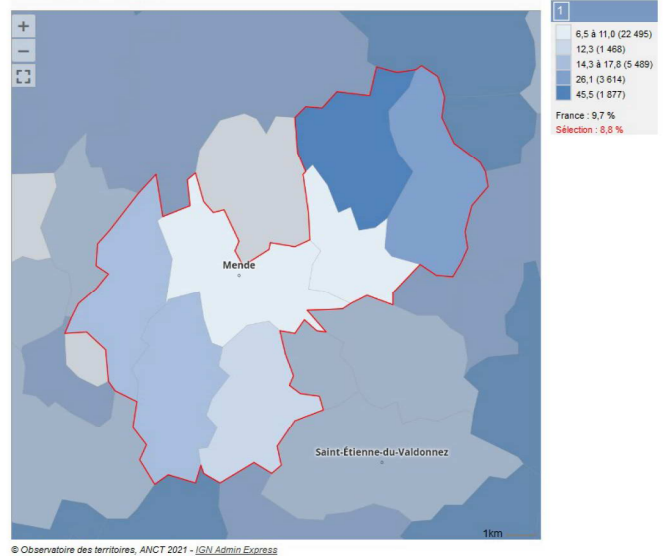
Logement

Résidences principales VS Résidence secondaires (par commune)

1 Part des résidences principales (%), 2018
Source : Insee, RP 1968-2018

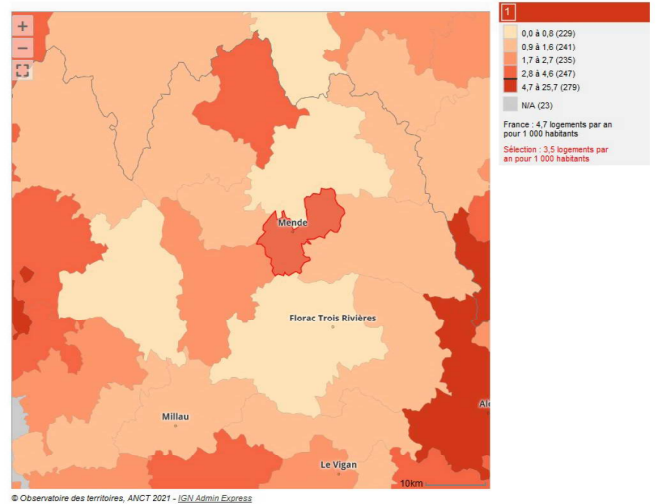


1 Part des résidences secondaires (%), 2018
Source : Insee, RP 1968-2018

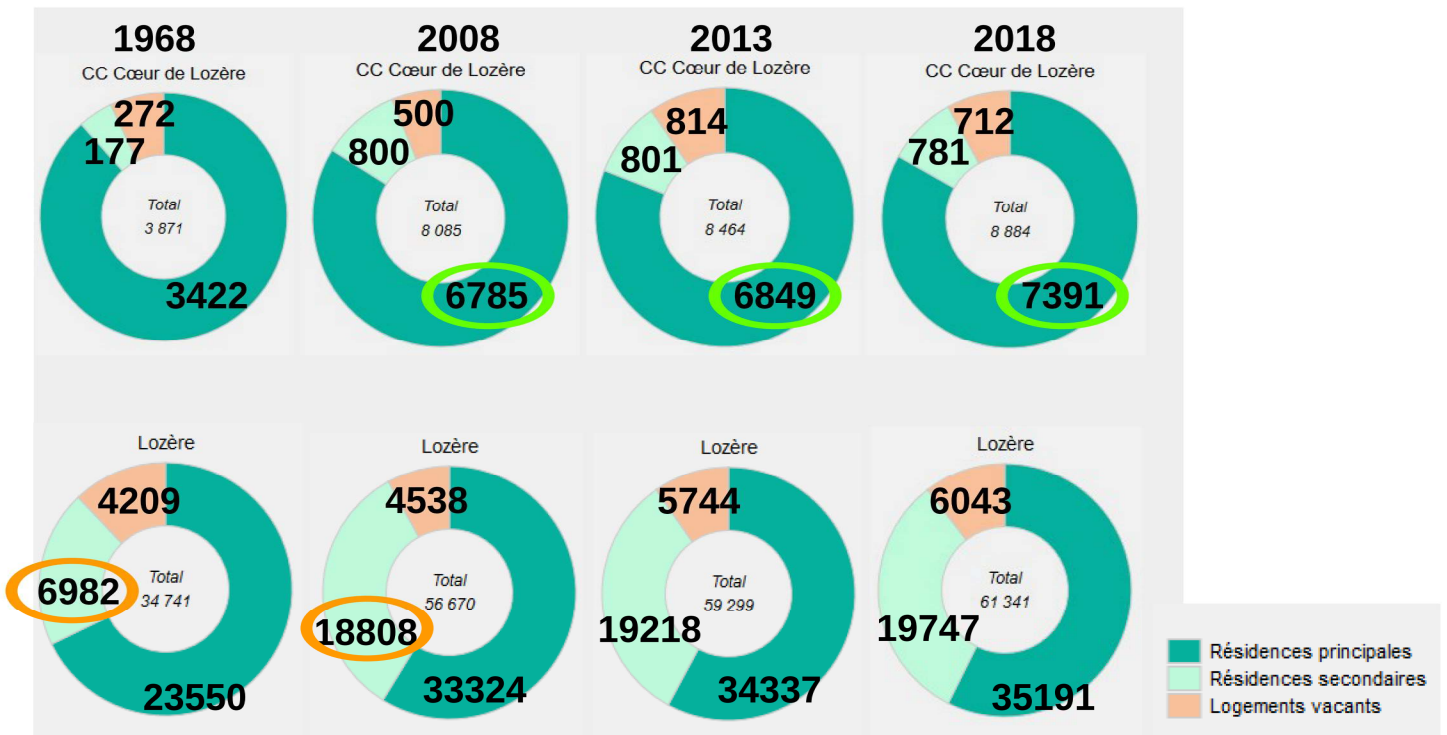


Indicateur de constructions neuves (comparaison départementale)

1 Nombre de logements commencés (constructions neuves) par an pour 1 000 habitants (logements par an pour 1 000 habitants), 2015-2019
Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2010-2014 et 2015-2019 / Insee, RP 2012 et 2017

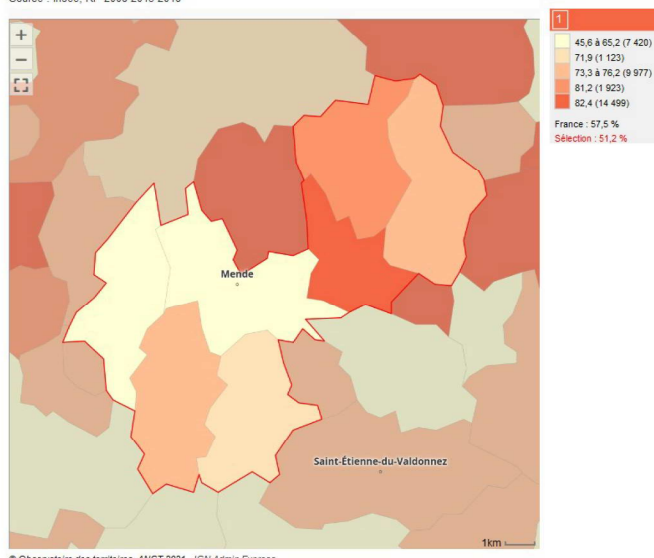


Evolution longue de la répartition entre résidences principales, secondaires et logements vacants

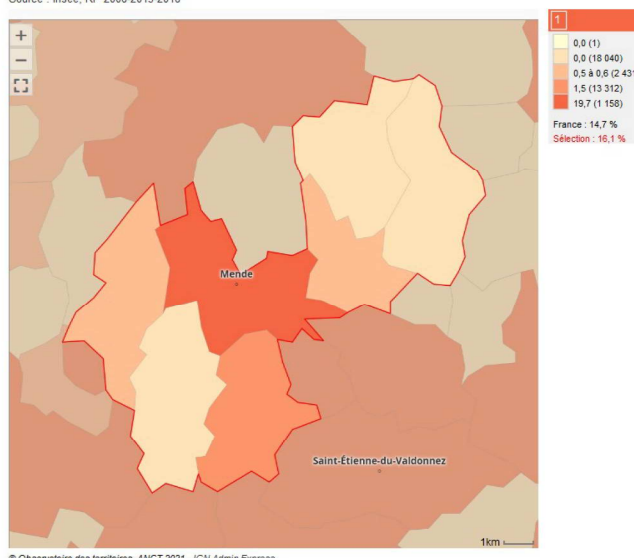


Pour les résidences principales, répartitions entre propriétaires, locataires HLM, locataires secteur libre
 51,2% des occupants de logement sont propriétaires, 16,1% sont locataires sociaux et 29,5% sont locataires du parc privé. (nb : en France, 15,1% des logements sont sociaux ; en Lozère 7,2 %).

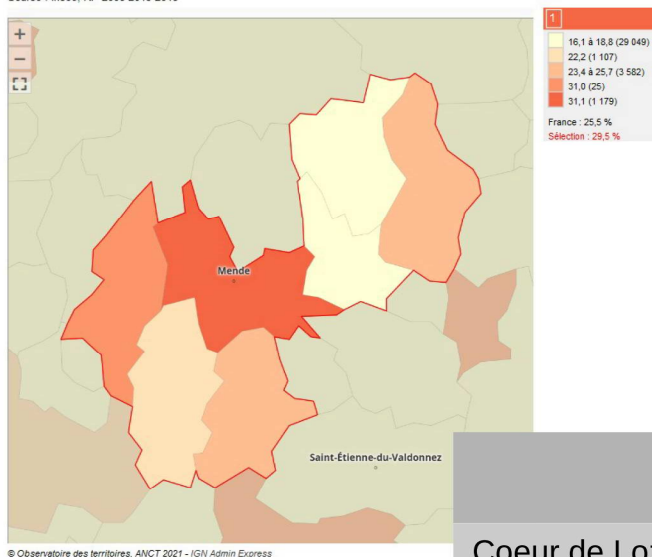
1 Part de résidences principales occupées par des propriétaires (%), 2018
 Source : Insee, RP 2008-2013-2018



1 Part de résidences principales HLM louées vides (%), 2018
 Source : Insee, RP 2008-2013-2018



1 Part de résidences principales occupées par des locataires du secteur libre (%), 2018
 Source : Insee, RP 2008-2013-2018



Indicateurs sur l'offre et la demande de logements sociaux

Sur la communauté de communes en 2019 :
 83,3 logements sociaux pour 1000 hab.
 Évolution 2015 -2019 : + 1,4 %
 Demande en cours pour 1 attribution : 1,4

Sur le Département de la Lozère en 2019 :
 2882 logements sociaux soit 37 pour 1000 hab
 Evolution 2015-2019 : +1,3 %
 Demande en cours pour 1 attribution : 2

	Parc HLM total (loué ou vacant)	Vacants	Taux occupation
Coeur de Lozère	1297	30	98%
Mende	1282	29	98%

Taux d'occupation moyen Lozère : 93 %

Parc de logements sociaux : typologie

T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Collectifs (immeubles)	Individuels (maisons)
156	222	413	386	106	12	2	1220	77

Taux T4 et plus : 39 % (nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2018 sur la CC : 2)
 6 % en individuel (16 % en Lozère)

Parc de logements sociaux : classement énergétique

Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	Classe F	Classe G
116	153	54	439	357	162	9

Taux énergivores E, F et G : 40 % (36 % en Lozère), taux classe D : 33 %

STRATEGIE DE TERRITOIRE

Coeur de Lozère



- Chiffres INSEE
- **Cartes des services**
- Enjeux de développement
- Synthèse des projets structurants

Cartes des services

Attractivité

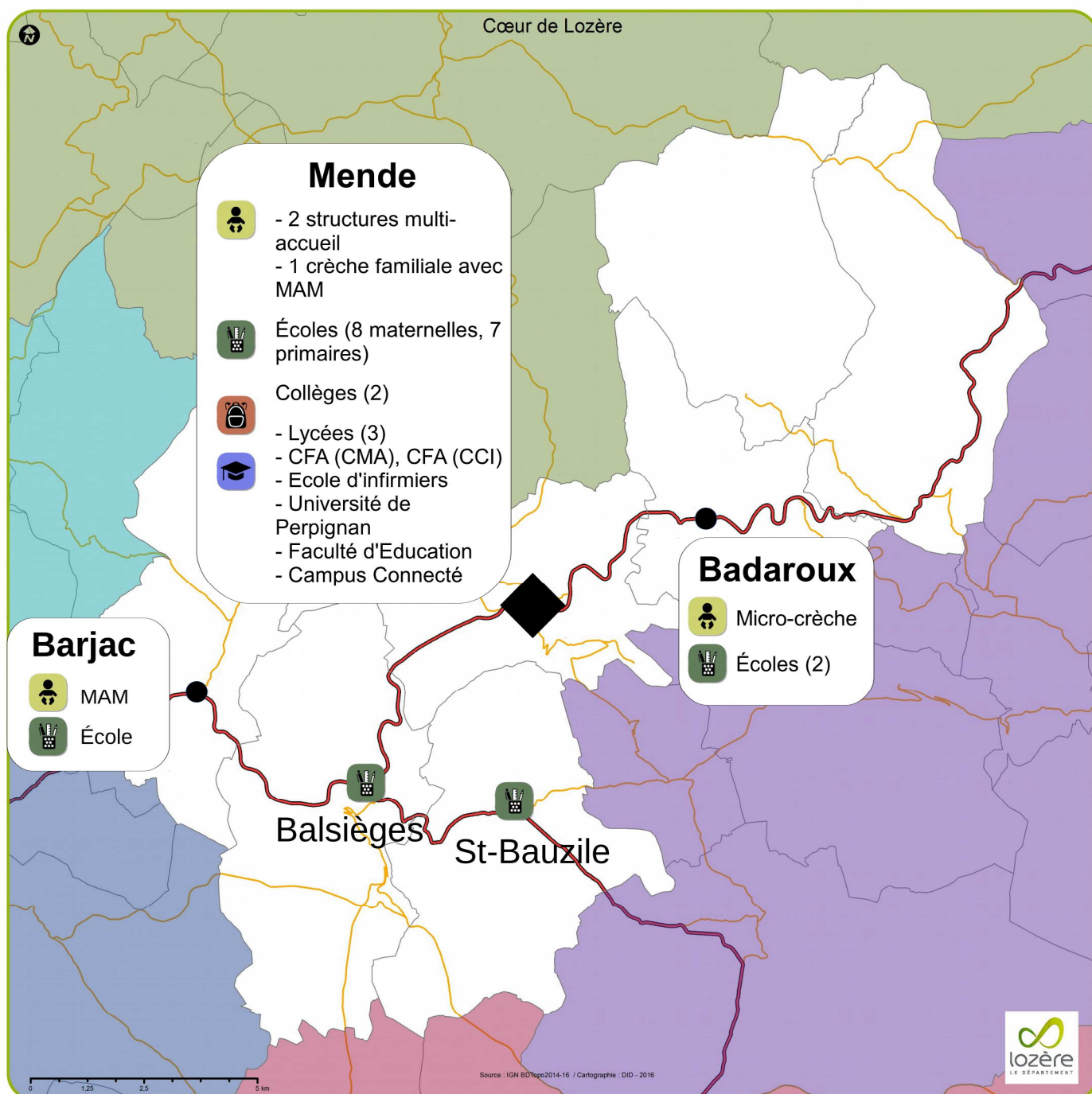
Jeunesse
Sport et Culture
Santé
Développement économique
et agriculture
Tourisme
Vie quotidienne (services
publics)
Logements

Transition Écologique et Énergétique

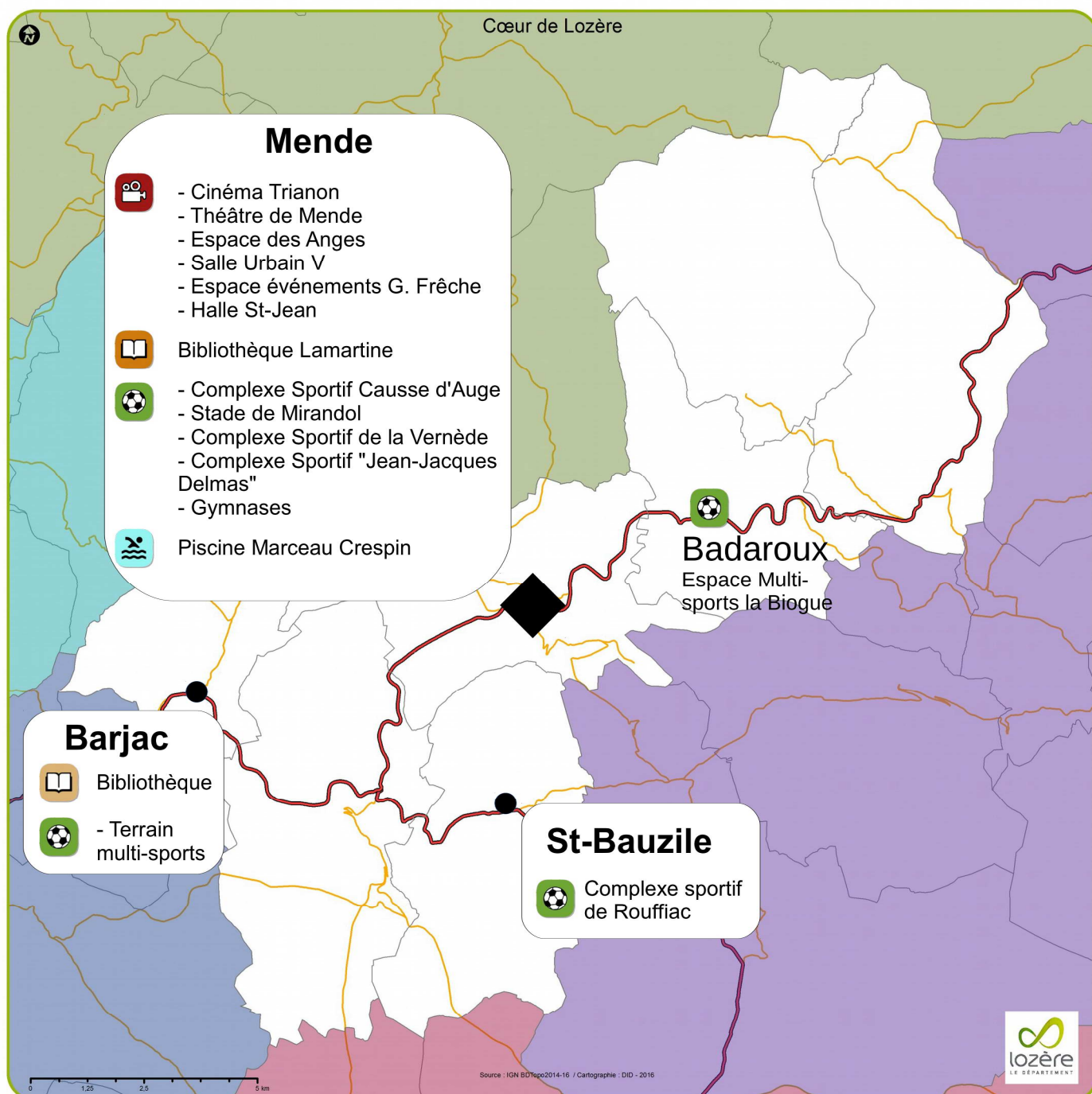
AEP : projets structurants +
avancement
Assainissement : projets
structurants + avancement
TEE hors Eau



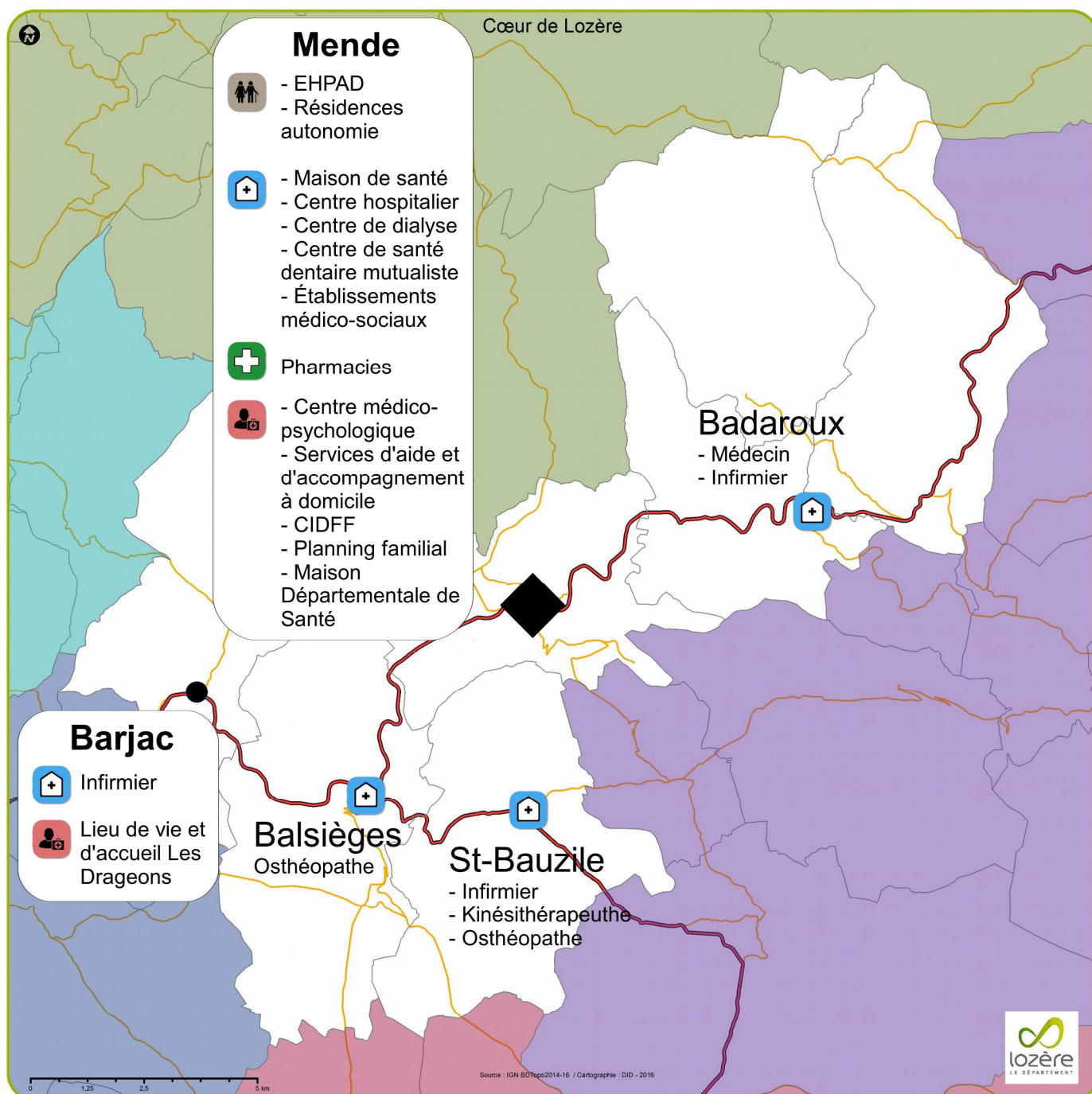
Jeunesse



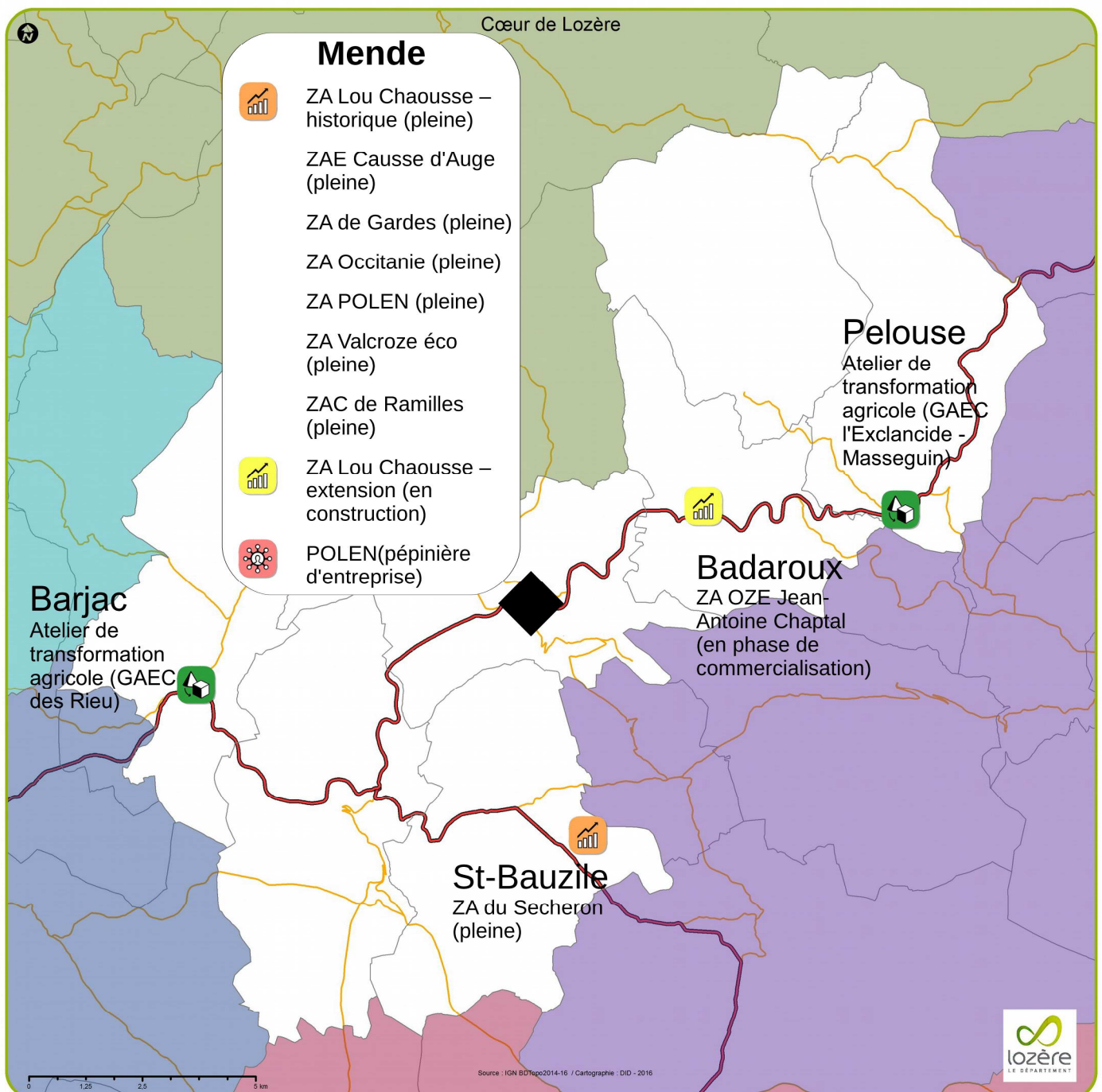
Sport et culture



Santé



Développement économique / Agriculture



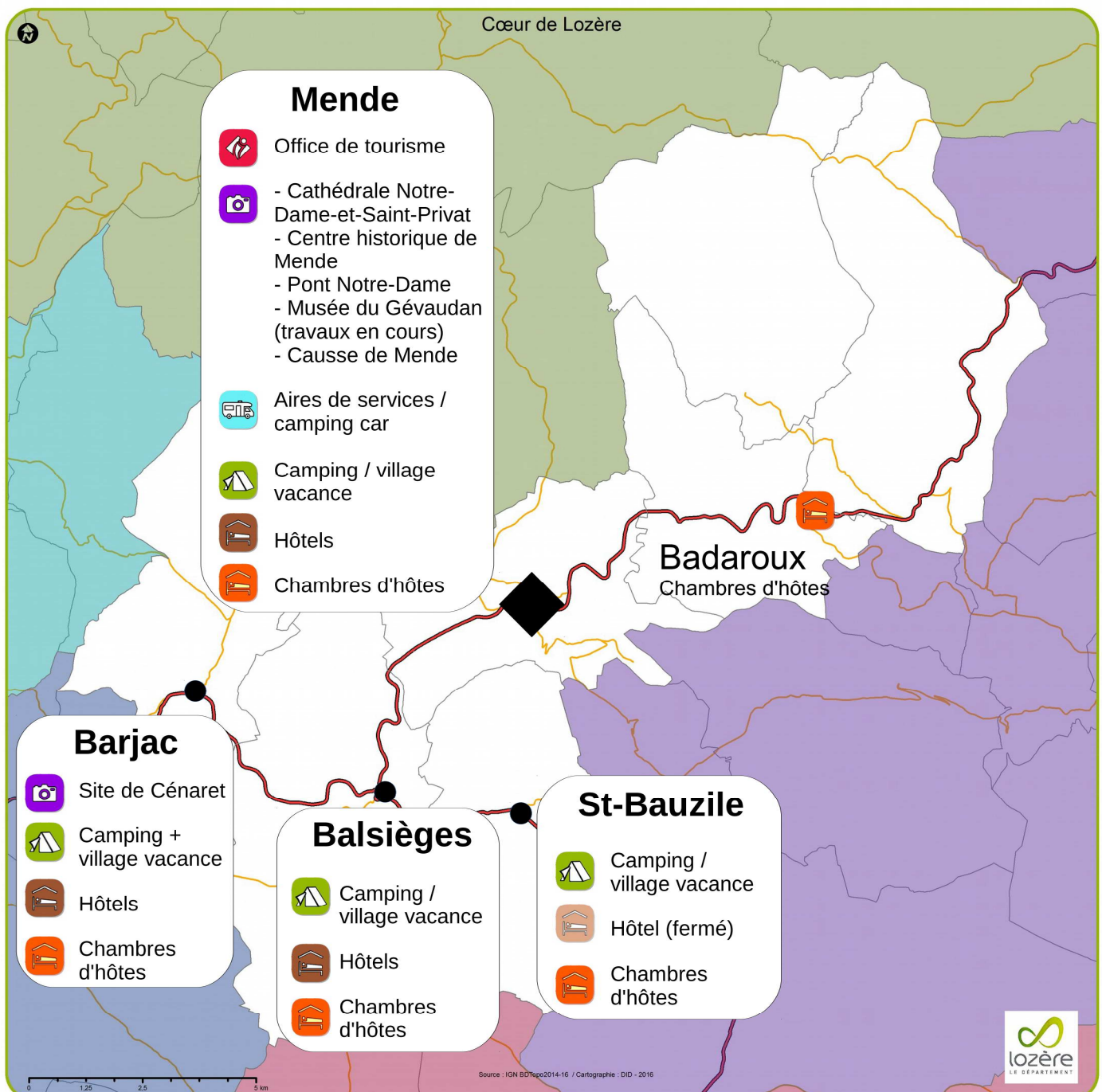
Tourisme

Sur plusieurs communes du territoire :

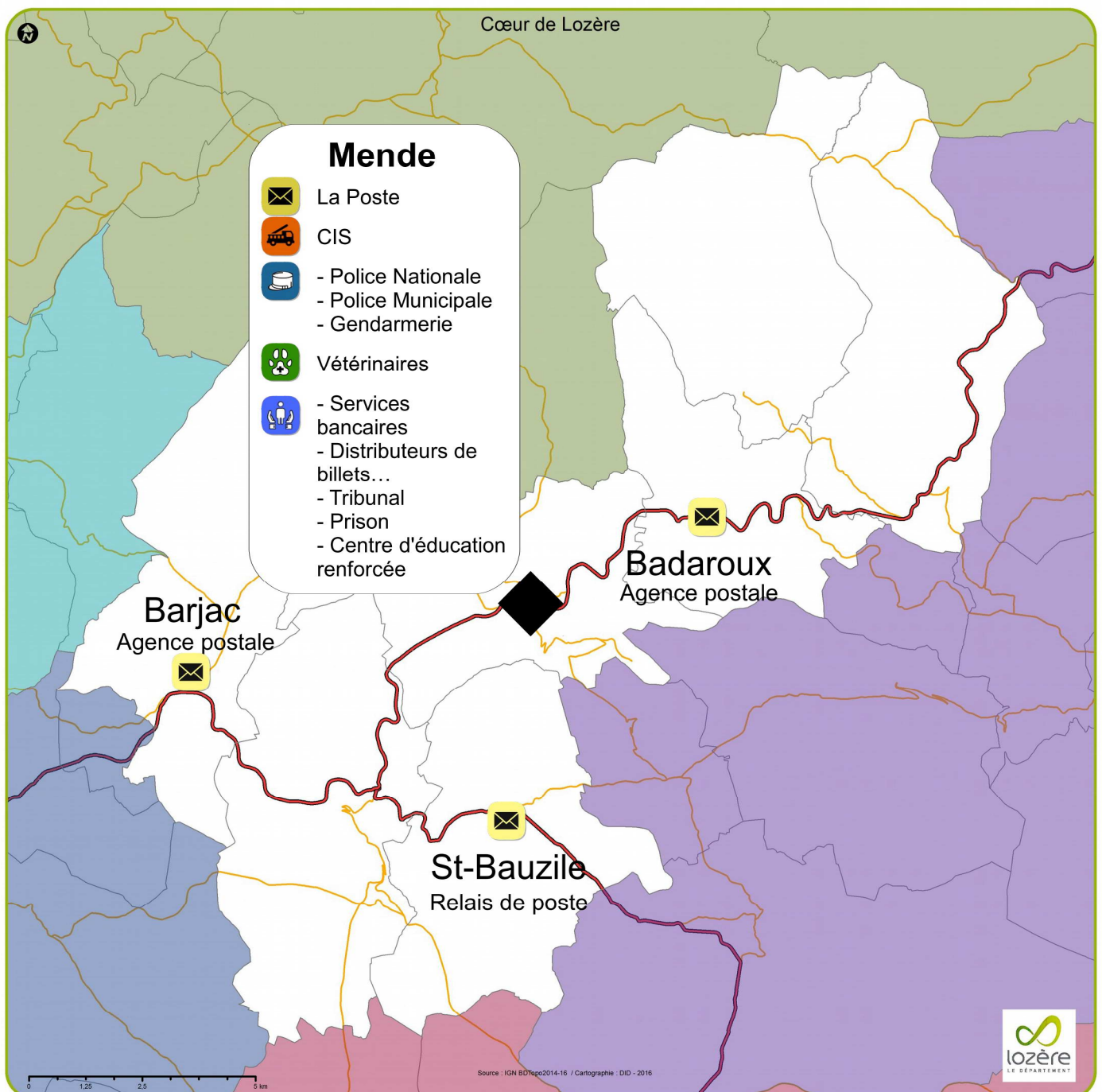


- Tourisme et pratique de pleine nature (chemins de randonnée...)

- Chemin Urbain V (GR 670)



Vie quotidienne




Logements


Sources :

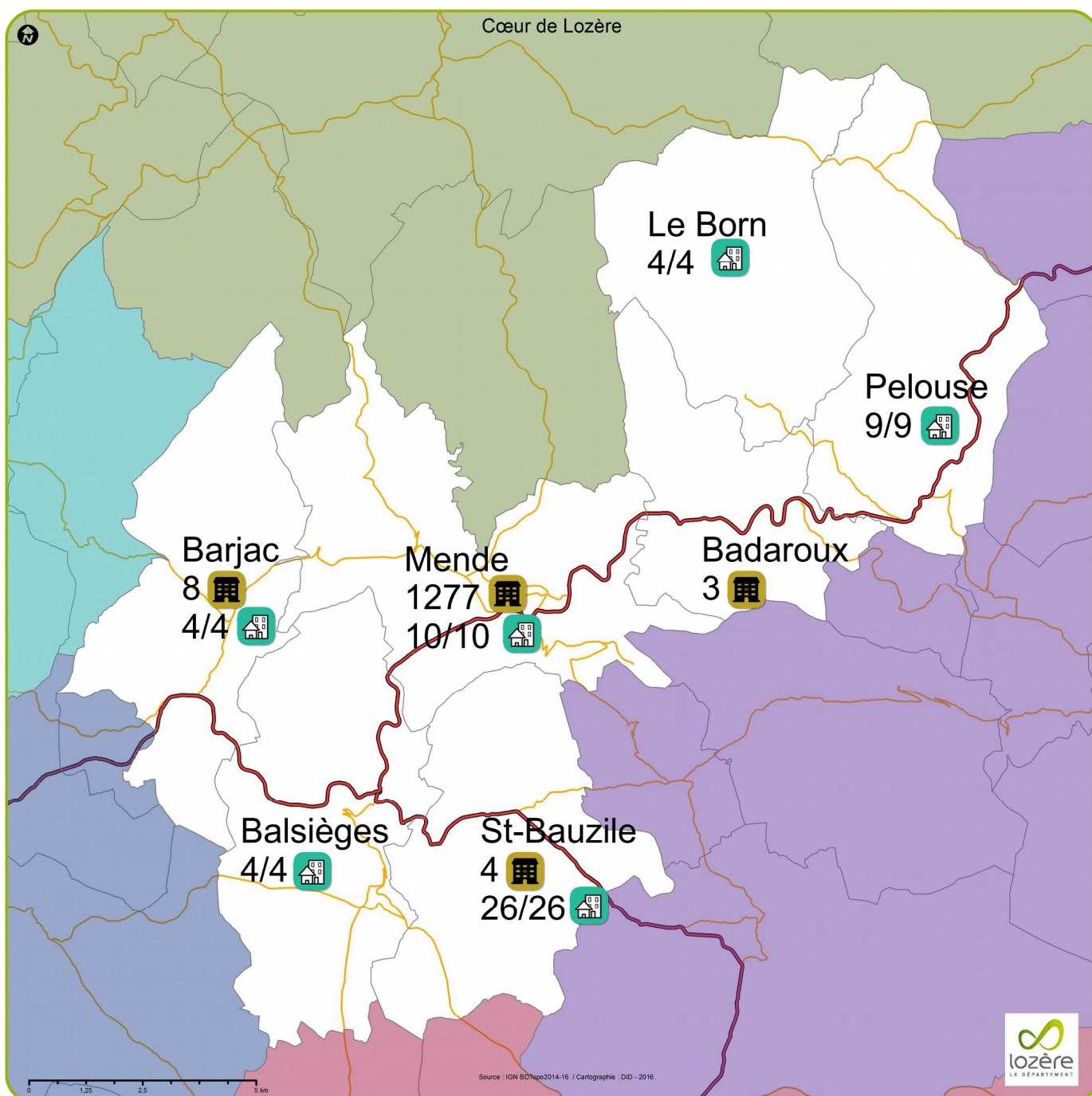
Logements communaux : *Collectivités*

Logements sociaux : *Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2019*

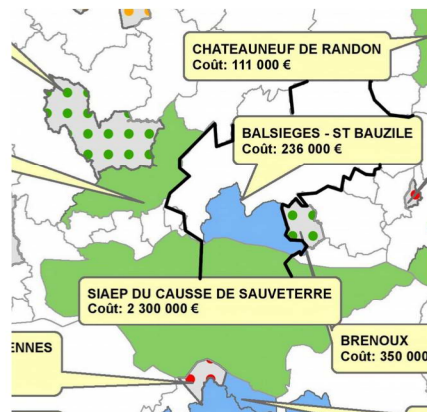
 Logements communaux : 57/57
(parc occupé / parc total)



Logements intercommunaux :
10/10

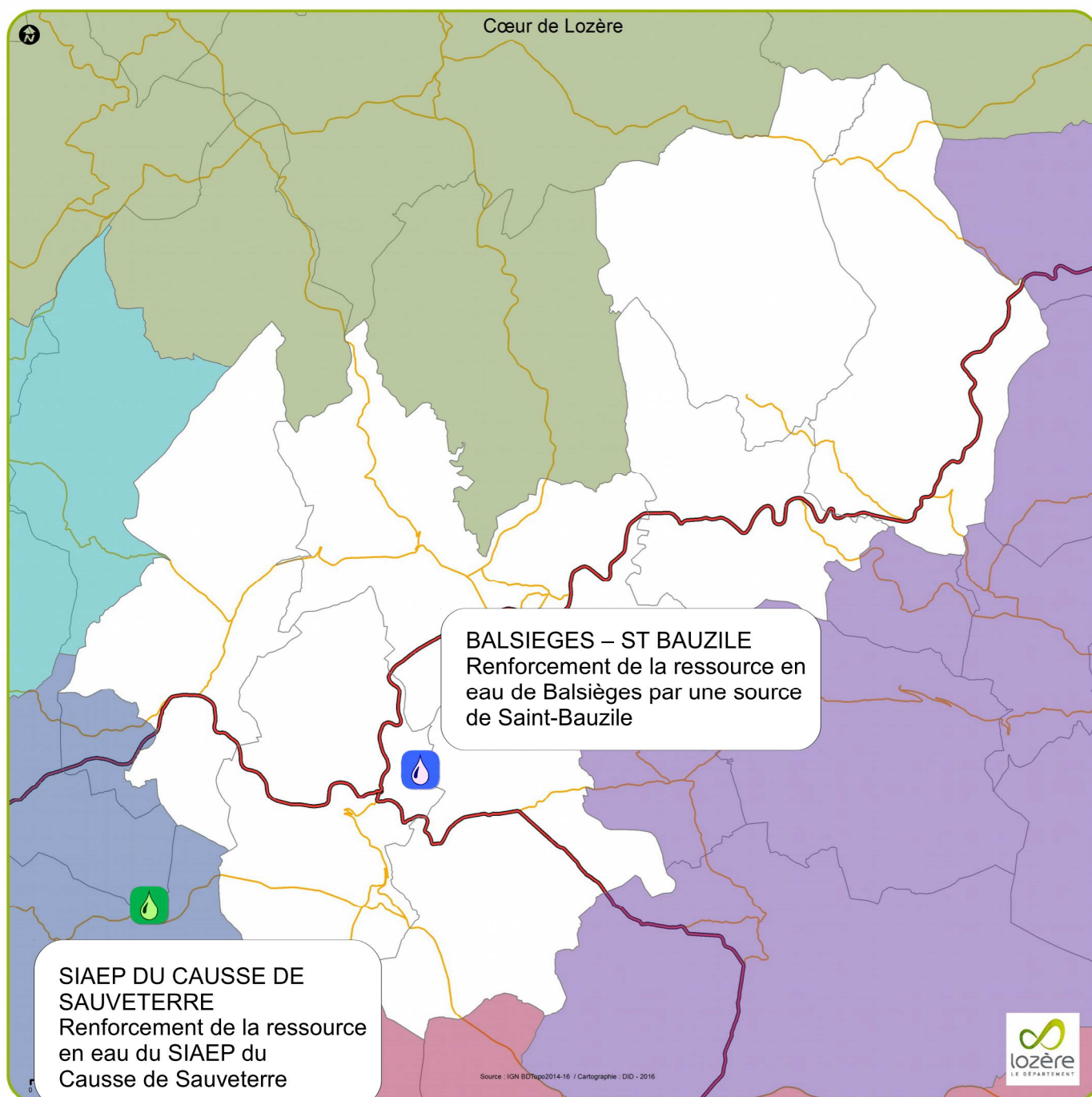
 Logements HLM : 1292



Alimentation en eau potable – projets exceptionnels



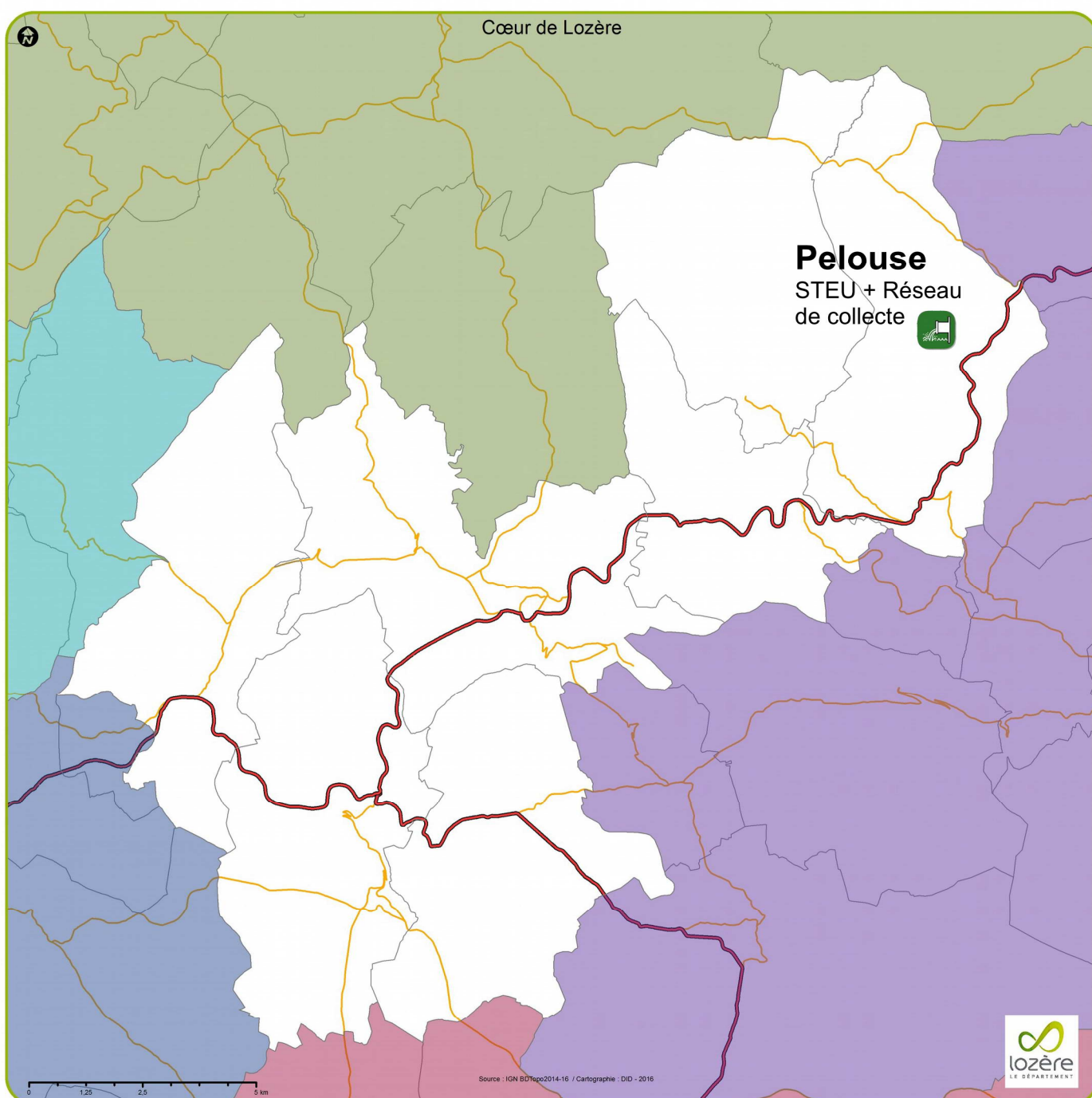
-  Projet réalisé
-  Projet engagé



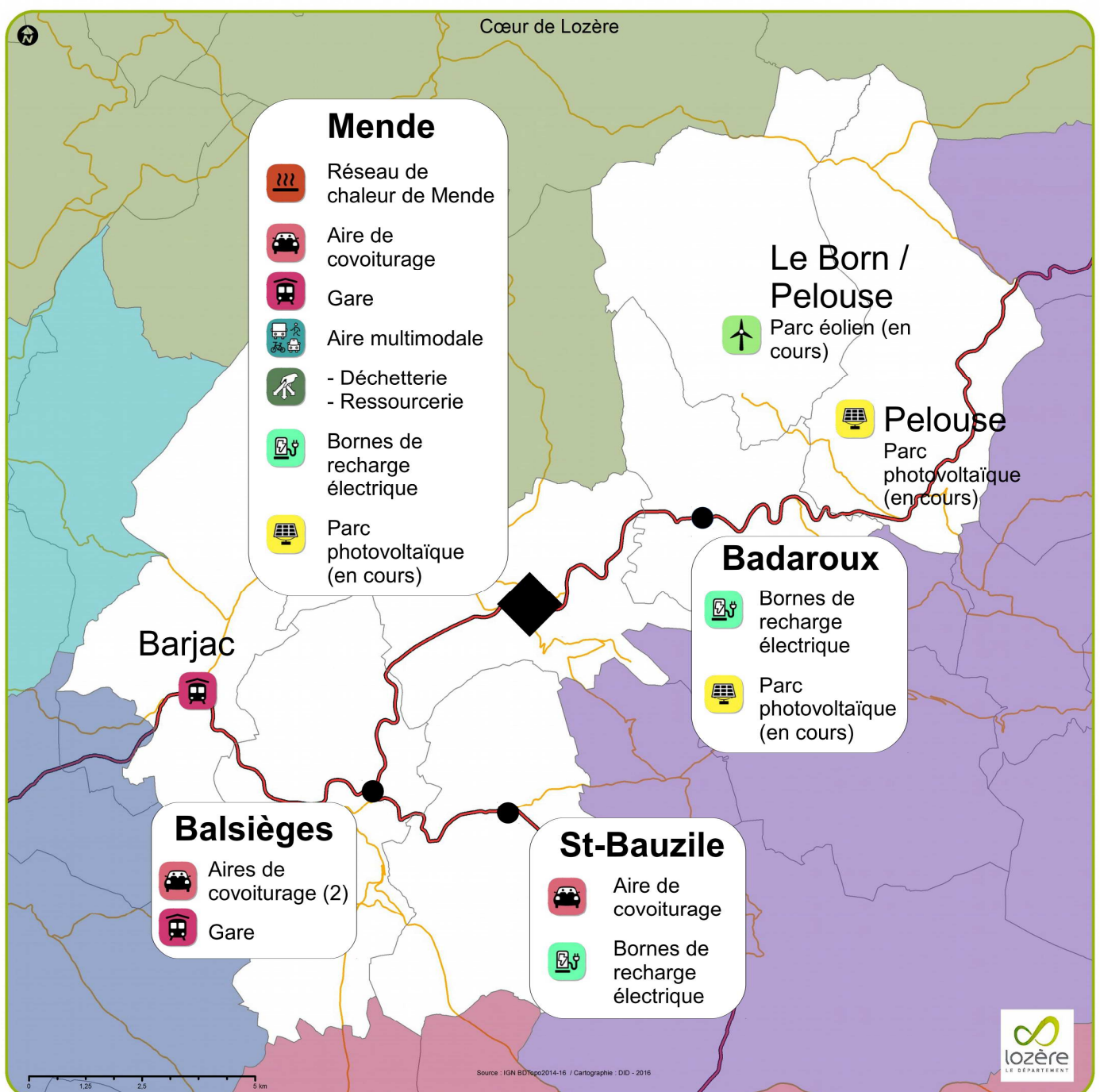
Assainissement – projets exceptionnels



Travaux réalisés



Transition énergétique et écologique



STRATEGIE DE TERRITOIRE

Coeur de Lozère



- Chiffres INSEE
- Cartes des services
- **Enjeux de développement**
- Synthèse des projets structurants

ENJEUX DU TERRITOIRE

Contrat territorial précédent (2017) – Département de la Lozère

- 1. Développer l'offre touristique et patrimoniale** (Musée du Gévaudan, Chemin Urbain V)
- 2. Accueil et développement d'entreprises** (réserves foncières, Zones d'Activité Économique, immobilier d'entreprises)
- 3. Soutenir l'agriculture**
- 4. Conforter l'offre de services sur le territoire :**
 - Développer l'offre de services en direction de l'enfance et la petite enfance
 - Développer l'offre en équipements culturels et sportifs
 - Développer l'accès aux services par la médiation numérique
 - Rénover les bâtiments publics
 - Travailler sur les transports, la gestion des déchets, l'énergie
- 5. Voirie :** Poursuivre l'investissement afin de préserver le patrimoine routier existant
- 6. Réhabiliter le patrimoine : le protéger et le valoriser**
- 7. Poursuivre l'aménagement des villages**
- 8. Poursuivre les actions de développement et de valorisation du centre-bourg de Mende** (dans le cadre des animations Massif Central, Mission Dauge, Bourgs-Centres Région, OPAH et ORI)
- 9. Développer et rénover le parc de logements communaux**
- 10. Continuer les investissements AEP et assainissement** selon les schémas et stratégies établies

Enjeux spécifiques au territoire

1. Préserver et consolider une armature territoriale adaptée à la faible densité du territoire.

- Petites centralités : maintien, voire Redynamisation des centres
- Par les niveaux des équipements publics
- par l'animation, le soutien aux commerces & services de proximités
- Trouver des solutions d'usages aux résidences secondaires
- Infrastructures majeures de transport : RN88

2. Services publics : Renforcer l'accès aux services et maintenir, voire développer les emplois associés.

- Santé (favoriser les reprises, attirer de nouveaux professionnels de santé, nouveaux pôle médicaux, solutions digitales)
- Services publics (pôles de services ruraux, solutions digitales, éducation)

3. Développement économique endogène : Favoriser et vendre une terre d'opportunités.

- Formation et Insertion dans l'emploi, problématiques de recrutement
- Transmission reprise/entrepreneuriat, capacité à innover
- Diversification productive, problématique d'animation des filières
- Formes adaptées d'immobilier d'entreprise : tiers lieux, transformation agro-alimentaire
- Montée en gamme et innovation touristique

Enjeux fortement partagés avec le reste du territoire lozérien

4. Trouver des solutions aux problématiques liées à l'eau

- Valorisation du potentiel économique et touristique des lacs (*spécifique à Terre de vie*)

5. Concilier les paradoxes liés à la transition écologique et à l'attractivité

6. Avoir des actions spécifiques et transversales pour la jeunesse

7. Mobilités : Renforcer l'accessibilité au territoire, à ses activités, à ses services

1- Construire un territoire d'accueil rural, attractif et innovant

- Engager des processus d'innovation économique et/ou sociale
- Mettre en place de nouvelles infrastructures
- Construire une image de territoire d'accueil, positive et dynamique
- Mettre en réseau des projets collectifs structurants.

2- Aller vers un territoire avec une production locale de qualité et de proximité grâce à ses ressources

- Développer les circuits courts
- Structurer et développer les filières existantes et la vente par internet
- Qualifier les productions déjà présentes mais peu reconnues
- Soutenir les compétences locales (notamment dans le domaine de la vente)

3- Accompagner un territoire en pleine transition écologique dans un environnement durable

- Maîtriser la consommation d'énergie, moderniser et adapter les bâtis à notre climat
- Appréhender la gestion de la forêt et de l'eau de manière durable
- Prêter attention aux modes d'élevage (agropastoralisme)

ENJEUX DU TERRITOIRE

Les enjeux actualisés

Attractivité

- **Développer l'offre touristique et patrimoniale** (Musée du Gévaudan, Ermitage, Pleine Nature, Sentiers et chemins de randonnée, petit patrimoine...)

- **Accueil et développement d'entreprises** (réserves foncières, Zones d'Activité Économique, immobilier d'entreprises)

- **Soutenir l'agriculture**

- **Maintenir/augmenter les populations sur le territoire et améliorer le cadre de vie :**

•Maintenir les populations trentenaires sur le territoire

•Travailler sur l'habitat : constructibilité (maîtrise du foncier, faire cohabiter contraintes réglementaires et attentes des habitants...), vacance...

•Conforter l'offre de services sur le territoire

•Travailler sur les transports et les mobilités

•Anticiper le vieillissement de la population (offre de services, logements, mobilités...)

- **Poursuivre les actions de développement et de valorisation des centre-bourgs et de Mende** (dans le cadre des animations Massif Central, Action Cœur de Ville, OPAH, programme mise en valeur architecturale...)

- **Développer et rénover le parc de logements communaux et sociaux**

Transition énergétique et écologique

- **Rénover énergétiquement le patrimoine bâti** des collectivités

- Déployer les **énergies renouvelables**

- Poursuivre le développement du **réseau de chaleur de Mende**

- Se doter d'**outils** (schémas) **de gestion patrimoniale des réseaux** d'eau potable, assainissement et pluvial

- Continuer les **investissements AEP et assainissement**

STRATEGIE DE TERRITOIRE

Coeur de Lozère



- Chiffres INSEE
- Cartes des services
- Enjeux de développement
- **Synthèse des projets structurants**

STRATEGIE 2022-2025

Projets structurants

Projets financés ou en cours à concrétiser

- Réalisation du musée du Gévaudan
- Agrandissement du cinéma le Trianon
- Rénovation de la mairie et salle des fêtes de Barjac
- Réhabilitation et mise aux normes d'accessibilité des locaux de l'ancienne école pour la création de la mairie et d'une salle polyvalente à Balsièges
- Rénovation énergétique de bâtiments
- Poursuite des actions engagées sur l'éclairage public (économies d'énergies, ...)
- Mise en œuvre et déploiement des OPAH
- Montée en gamme du village vacances Le Colombier de Mende
- Rénovation énergétique du Bec de jeu

Projets à mettre en œuvre

- Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (Mende)
- Fin de l'aménagement des boulevards de Mende et de la place Charles de Gaulle
- Réhabilitation du site de l'Ermitage
- Rénovation énergétique de bâtiments
- Enfouissement des réseaux
- Schéma des mobilités douces et aménagements associés
- Projets de déploiement des énergies renouvelables
- Valorisation en usage du séminaire de Mende
- Valorisation et rénovation du centre-ville de Mende
- Poursuite et réflexions sur les OPAH (OPAH de rénovation urbaine et OPAH de droit commun)
- Poursuivre l'aménagement de terrains à vocation économique et d'habitat
- Rénovation de l'ancien couvent de Badaroux et transformation d'usage en logements

Passer de l'idée au projet

- Rénovation du théâtre
- Extension du village vacances de Rouffiac (Saint-Bauzile)
- Enfouissement des réseaux

ANNEXE 2 : CLAUSE D'INSERTION

En application de l'article 7.3 du présent contrat et pour attribution de l'aide départementale prévue contractualisée, une clause d'insertion sociale devra être intégrée dans le marché public des projets suivants :

Maître d'ouvrage	Projet
Commune de Mende	Rénovation intérieure et mise aux normes du Théâtre de Mende

INTÉGRER DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Fiche n°A-38



BÉNÉFICIAIRES

- **Communes**
- **Communautés de communes**
- **Syndicats**

OPÉRATIONS CONCERNÉES

Marchés publics

BON À SAVOIR

La clause d'insertion permet d'offrir des réponses à un public parfois éloigné de l'emploi tout en répondant aux attentes et besoins des entreprises.

Les perspectives d'emploi induites par la clause d'insertion permettent de disposer de réponses d'insertion des publics sur l'ensemble du territoire départemental.

PRESTATIONS PROPOSÉES

- **Accompagnement à l'élaboration de la clause :** rédaction des articles concernant la clause, calcul du nombre d'heures à clausurer
- **Accompagnement à la mise en œuvre de la clause :** éligibilité des personnes, mise en contact des entreprises et des structures de l'insertion, recherche de candidats ...

PREMIER CONTACT :
DGA Solidarité Sociale
Mission Insertion
04 66 49 42 03
emploiclause@lozere.fr

MODALITÉS PRATIQUES DE L'INTERVENTION

Contactez les agents de la mission insertion présents pour accompagner les collectivités dans ce domaine en début et fin de marché.

ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIÈRE

11 – CONTRAT URBAIN DE MENDE

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Département
Projets retenus au titre de l'Enveloppe Territoriale et au FRAT						
AEP Assainissement						
Communauté de communes Coeur de Lozère	Alimentation en Eau Potable	00032271	Réalisation du schéma de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, assainissement et pluvial	803 483,00	241 045,00	30,00%
Communauté de communes Coeur de Lozère	Assainissement	00031655	Dispositif d'hygiénisation des boues de la station d'épuration du Chapitre	250 000,00	75 000,00	30,00%
Cadre de vie						
Commune de MENDE	Aménagement de Village	00026978	Aménagement d'un espace public rue de l'ancienne maison consulaire	100 110,00	20 022,00	20,00%
Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031322	Aménagements et mise en sécurité de la rue de l'Espérance et du giratoire de la Terrasse	250 000,00	50 000,00	20,00%
Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031324	Aménagement du parking de la Cité Administrative	125 000,00	25 000,00	20,00%
Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031346	Aménagement du parking du Pré Vival	305 000,00	61 000,00	20,00%
Commune de MENDE	Aménagement de Village	00031423	Aménagement de la rue de l'Epine et de la rue du Théâtre	188 370,00	60 693,00	32,22%
Développement Agriculture, Tourisme						
Communauté de communes Coeur de Lozère	Projets Touristiques	00031656	Poursuite de la montée en gamme du Village de vacances Le Colombier	175 000,00	35 000,00	20,00%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes Coeur de Lozère	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031308	Installation d'une climatisation au Centre de Secours	35 000,00	12 250,00	35,00%
Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisir et Equipement des Communes	00031354	Réfection de l'éclairage du stade du Chapitre	150 000,00	23 390,00	15,59%
Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisir et Equipement des Communes	00031413	Aménagement d'un Espace Biathlon au stade de Mirandol	65 336,00	13 067,00	20,00%
Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisir et Equipement des Communes	00031449	Amélioration du système de chauffage du gymnase de la Vernède	110 456,00	38 362,00	34,73%
Voirie						
Commune de MENDE	Voirie Communale	00032083	Programme de voirie communale 2022-2025 (contrat urbain de Mende)	297 082,00	118 833,00	40,00%

Projets proposés au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale

Rocade ouest de Mende (3ème tranche)

Opération Territoire Grands Lacs

Commune de MENDE : Restructuration du théâtre

